

REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple – Un But – Une Foi



MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE

UNIVERSITE CHEIKH
ANTA DIOP DE DAKAR



INSTITUT NATIONAL
SUPERIEUR DE L'EDUCATION
POPULAIRE ET DU SPORT

INSEPS

DEPARTEMENT D'EDUCATION PHYSIQUE ET DU SPORT

**MEMOIRE DE MAITRISE ES-SCIENCES ET
TECHNIQUES DES ACTIVITES PHYSIQUES ET
SPORTIVES (S.T.A.P.S)**

THEME :

**EVOLUTION DES SAVOIRS ET PRATIQUES DE
REFERENCE DE LA LUTTE TRADITIONNELLE
SENEGALAISE : PROBLEMATIQUE DES
MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE LA LUTTE
AVEC FRAPPE
DE 1996 à 2006**

Présenté et soutenu par :

Mr Jules Pascal SENGHOR

Sous la direction de :

Pr. Djibril SECK

Et la codirection de :

Pr. Khalifa SOW

Année académique 2006-2007

GRACES

- ❖ Tout d'abord, rendons grâce au Bon DIEU, le Miséricordieux, le Tout Puissant, le DIEU des Terres et des Cieux.
- ❖ Lui qui a fait de nous des êtres humains dotés d'intelligence pouvant œuvrer pour le Sport et l'Education des êtres qui mourront dans cette noble tâche. Lui seul dont le travail n'a point de critique ni d'erreur.
- ❖ Je ne saurais entamer ce travail sans invoquer la mansuétude du Tout Puissant, à lui j doit toute satisfaction, je le remercie au plus profond de moi-même.
- ❖ Le Tout Puissant, pour la bienveillance, la protection et l'assistance permanente qu'il m'a apportée jusqu'ici.
- ❖ Lui qui sans son aide, tout travail est voué à l'échec et l'on ne saurait ni le commencer ni le terminer. Saluons JESUS CHRIS qui a donné sa vie pour nous sauver de tous nos péchés.
- ❖ Pour finir, merci Seigneur JESUS pour nous avoir permis de terminer une tâche si lourde.

DEDICACES

Ce mémoire est dédié à :

- Ma grand-mère Khady SENGHOR pour le soutien moral, affectif « éducatif » : votre sagesse, simplicité, générosité, humilité, clairvoyance sont pour nous une source intarissable d'inspiration et de fierté.
- Mon oncle Assingalène marcel DIATTA qui est un père pour moi, pour tous les sacrifices que vous avez consentis à mon éducation demeureront à jamais graver dans ma mémoire.

Je ne trouve pas les mots à vous dédier, mais ce travail est le fruit de tous ces sacrifices que vous avez mené durant mon cursus scolaire. Que le bon Dieu, le tout puissant vous accorde une longue vie devant nous pour nous verser et qu'il éclaire mon chemin afin que je puisse honorer et m'occuper de la famille.

- Ma maman Sabina DIATTA à qui je témoigne mon immense affection et ma profonde reconnaissance pour les sacrifices consentis malgré la distance qui nous sépare. Je lui souhaite une longue vie.
- **Mention spéciale à ma fiancée Brigitte DIATTA** pour tes conseils, ton soutien inconsidérable et ta disponibilité. Vraiment tu es spéciale.
- A ma petite fille bien aimée Karla Olyvia Sabine SENGHOR dite « maman SABINE ». avec toi, j'ai appris ce qu'est le sens de la responsabilité.
- Ma tante Agnès COLY pour votre affection, soutiens, simplicité.
- Mon beau père Daniel DIATTA et ma belle-mère Marie Thérèse GOUDIABY pour votre soutien, accueil. Que le bon dieu vous accorde une longue vie et saine.
- Tonton Paul SENGNOR et son épouse Rada; vous avez toujours représenté nos parents quand ils sont loin de nous et vos encouragements et conseils permanents ont été précieux et stimulants.
- Michel, Jean Paul et Raymond SENGHOR : vous avez toujours relayé mon oncle Assingalène dans son rôle de père à travers votre soutien moral, affectif, vos encouragements et conseils qui m'ont permis de soutenir la cadence jusqu'au bout.
- Mes frères : Etienne, Ernest, Mathieu, René, Patrice, Marius Silibadjé, Siliko, Mariouse, Abembé Jules dase, Silodimale Richard, Victor, Sylvain Alimbita, Gregoire, Koumanibo, Boris, Damien, Claudin, Franck Abib, Landing, Kassidou, Landrie Grand père, Jean Sylvère Pipo, Diatibo, Edouard, Sautino, Kouni, Zacquaria, Victore, Samba, Sammuel, Libasse.
- Mes sœurs : Albertine, Sandrine Christelle, Mamie Noëlla, Fellicité constance Elgire, Léa, Yoyo, Fabienne, ivette, Marie Madeleine, Julie, Chrisrelle, Marie LOUISE,

Philomène, Justine, Mireille, Paulette, Nana, Catherine, Marie Ines, Celestine, Odette, Bineta, Kouboté, Emilie, Florence Assamba, Sophie Assanghu, Innocence, Fatou Amissa, Aponde Mariane.

- Mes beaux frères : Henri, Yves, Lémoue, Emmanuel, Arsène DIATTA, Papis Eugène, Robert Edmond NIAFOUNA.
- Mes belles sœurs : Soda, Anna Marie, Lydie Claire, Marie Binette, Ivette, Elisabeth, Aby.
- Mes neveux : Jason, Libasse, Sammuël, Germain, Laurent, Mario, Sidathe, Déké, Karim, Pape Samba, Abdoulaye, Moïse, Wéercore.
- Mes nièces : Ndéye Astou, Jacqueline Sylvie, Adjia Fatou, Mame Ambone, Djibayo, Iguette.
- Mes Amis : Abdoulaye SAMBOU, Thomas BADJI, Alexis MANGA.
- Médar SAMBOU qui est pour moi un grand frère, un ami, un conseiller.
- Mes oncles : Gaspard, Gustave, Kédiaw, Joseph, Auguste, Pierre, Friard, Ibou, Emmanuel, Raphaël, Eugène, Soni, Atita, Simon, Dominique, Maxime, Bourama, Faye, Insa, Amosi, Habib, René Michel, Hyaceinte, Ivan.
- Mes tantes : Astou, Toundé, Sabine, Jacqueline, Coumba Essyl, Marie Josephine, Elie, Virginie, Suzane, Margueritte, Sœur Aïna, Méry, sœur Alice, Henriette, Anna, Marie, Sira, Jeanne d'Arc, Madeleine, Koumentérie, Monique, Gloria, Léontine, Antoinette, Eveline, Clarice, Elisa, Marie Angele, Janette, Lucie, Djiguéne, Simona, Lydie, Innocence, Ephigénie.
- Mes cousins : André, Bienvenu, Michel, Jean Christophe, Jean Marie, Régis, Aimé, Gaston, Damien, Grégoire, Michel, Simon André, Aimé, Régis Atabadiate, Mexant, Antoine, Augustin, Léonce, Fidel, Mame Diogoye, Diabel, Djibril, Albert, Victor Salobadiate, Jean Bernard, Nicolas, Friard, Samboudiolé, Ernest, Yone, David, Sylvain, Bienvenu, Jean Christophe, Jean Mari, Gaston, Paul Henri, Christian.
- Mes cousines : Astou, Tabaski, Gloria, Innocence, Guitalia, Charlotte, Christelle, Clauilde, Madeleine, Piyona, Ayabi, Sandrine, Florence, Léonie.
- A tous les combattants de l'équipe nationale de lutte Olympique et leurs encadreur ; en particulier les lutteurs et lutteuses auxquels j'assure l'entraînement au stade Léopold Sedar SENGHOR.
- A mes femmes chéries : Hortance, Adama, Khady.
- A tous les étudiants de l'INSEPS, en particulier ceux de la maîtrise qui sont pour moi des frères et sœurs.

- A tous les étudiants de l'amicale de Mlomp.
- A feu Moussa GUEYE professeur de physiologie, feu Abdou Khadre MBOJI Collègue étudiant à L'INSEPS et feu Edouard NDOYE professeur de'EPS DE LA promotion 2005.
- Mes defuns grands parents : Sidiollo, Diatibo, Sihandiouko, Aouïe Sillodimale Abembé, Libasse, Mempao, Alfred, Jean Bleauro, Alimbita, Acouna, Fatoumata, Binta, Djidiouloé, Lucie Djimaïma, Kankélie, Anna mala.
- A la mémoire de mon père : Assinguébé SENGHOR.
- A la mémoire de mes oncles : Henri SENGHOR, Kéba, Bruno, Joinchien, Badiate, DIATTA.
- A la mémoire de ma tante : Virginie DIATTA.
- A la mémoire de ma petite sœur : Julie Excellence DIATTA.
- A la mémoire de petit frère : Aubin DIATTA.

Je ne saurais trouver les mots pour exprimer à quel point je regrette votre absence. Que le bon Dieu, le tout puissant vous accueille dans son paradis céleste. Amen !

- A la mémoire de toutes les victimes du naufrage du bateau le Diola.

REMERCIEMENTS

Mes remerciements vont au tout puissant, DIEU de m'avoir donné la force et le c d'être arrivée au bout de mon travail.

Au terme de cette lourde tache, c'est l'occasion pour moi de remercier particulièrement :

✓ A Monsieur Djibril SECK mon directeur de mémoire et de mon co-directeur Khalifa SOW : malgré votre manque de temps vous m'avez guidé dans ce travail avec rigueur, engagement et sans complexe. Vous avez constamment manifesté votre confiance et m'avez cessé de me prodiguer des soutiens, des conseils, des encouragements, suggestions et critiques tout au long de ce travail. Ce travail est le votre pour votre simplicité, votre sens de relation humain, je vous en remercie ainsi que votre famille.

✓ A mon oncle Assingalène Marcel DIATTA qui est un père pour moi «père adoptif» pour votre soutien sur tous les plans : sanitaire, scolaire, vestimentaire, éducatif, culturel, financière. Ce que je suis aujourd'hui et ce que je deviendrai dans le futur est le fruit de votre engagement dans ma conduite. Vous êtes une référence pour moi, je vous remercie profondément de tout mon cœur.

✓ A monsieur Abdou BADJI : mon professeur, directeur technique de lutte traditionnelle et de lutte Olympique plus riche en technique que la première.

✓ A monsieur Lansana COLY : entraîneur de l'équipe nationale de lutte Olympique grâce à qui j'ai découvert cette forme de lutte.

Je tiens vraiment à vous remercier, dont les compétences et dévouements m'ont été d'un grand support.

✓ A ma grand-mère Khady SENGHOR et feu Diatibo DIATTA mon grand père pour votre affection et les sacrifices que vous avez consentis a mon éducation.

✓ A ma mère Sabina DIATTA de m'avoir mis au monde et de votre soutien malgré la distance qui nous sépare.

✓ A Brigitte DIATTA, ma fiancée, pour son soutien moral, affectif et sa patience.

✓ A tonton Paul SENGHOR pour vos conseils et encouragements.

✓ A tous les professeurs de l'INSEPS : par votre sens de la responsabilité, vous avez introduit des connaissances à la hauteur de nos mémoires ci-courtes, soyez remerciés à travers ce travail.

✓ A ma tante Agnès COLY pour tous les sacrifices que vous avez consentis pour notre réussite.

✓ A Jean Paul et Raymond SENGHOR pour vos conseils, encouragements et soutien financier.

✓ A tonton Michel et Nioulé SENGHOR pour votre soutien, conseils et encouragement.

✓ A tante Sabine SENGHOR pour son soutien financier.

✓ A l'ensemble des administratifs, des techniciens, des amateurs, des managers, des lutteurs qui ont accepté de participer à la réalisation de ce mémoire.³

- ✓ A tout le personnel administratifs de l'INSEPS particulièrement à marie DIENE, Mbargou, Grégoire, Anastasie, Raymond.
- ✓ A tout le personnel du CNG/Lutte plus particulièrement à Alioune SARR, Ibrahima SARR, Cheikh Tidiane NDIAYE, Abdou BADJI et Khalifa SOW.
- ✓ A ma Grande mère Madeleine MANGA pour votre soutien, conseils, encouragements
- ✓ A tante Henriette, Anna, Sira SENGHOR pour votre soutien et conseils.
- ✓ A tante jacqueline SAMBOU pour votre encouragement et conseil.
- ✓ A mon beau père Daniel DIATTA et ma belle mère Marie Thérèse GOUDIABY pour votre soutien, encouragement mais surtout votre compréhension.
- ✓ A Eveline DIATTA pour vos conseils, encouragements et pour la documentation.
- ✓ A Médar SAMBOU pour vos conseils, encouragement en tant que grand frère.
- ✓ A l'amicale des étudiants de Thionck-Essyl plus particulièrement à Daouda NIASSY pour la mise en page de ce document.
- ✓ A René Michel, Ibou, Ivan, Hyaceinte, Simon André DIATTA pour vos encouragements et conseils.
- ✓ A mon Père, feu Assinguébé SENGHOR pour m'avoir mis au monde.
- ✓ A feu Virginie DIATTA ma tante pour vos encouragements, conseils, soutiens moraux et financiers dans les moments difficiles. Repose toi en paix ; merci, merci et merci encore.
- ✓ A toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de ce document.

SOMMAIRE

SOMMAIRE

Introduction	
Chapitre I : Revue de littérature	18
I- Aperçu sur la lutte dans le monde.....	18
I-1- Les luttes folkloriques	18
I-2- Les luttes sportives	19
II- Rappels historiques sur la lutte traditionnelle au Sénégal.....	20
II-1- Chez les Wolofs	22
II-2- Chez les Diolas	23

II-3- Chez les Sérères	25
II-4- Chez les Toucouleurs	26
III : Structuration	27
III-1- Organisation sportive de la lutte au Sénégal	27
III-2- Historique et structure de gestion	27
III-3- Mission et organigramme du CNG / lutte	28
IV : Aperçu historique des techniques et règles de lutte	29
IV-1- Techniques et règles de lutte.....	29
IV-1-1- La technique de lutte	30
IV-1-2- Les Règles de lutte	30
IV-1-3- Les formes de corps	31
a) La Souplesse:.....	31
b) Le Hanché	31
c) Le Décalage	32
d) L'Arraché	32
e) Le Passage Dessous	32
IV-2- Les Gardes	33
a) La Garde Basse	33
b) La Garde Moyenne	33
c) La garde Haute	33
IV-3- Les Prises	34
V : Evolution de règlement : les modifications apportées de 1996 à 2006 au niveau de la lutte traditionnelle Sénégalaise.....	34
V-1- Organisation des combats	34
V-2- Tenue du Lutteur	35
V-3- Aire de Combat	36
V-4- Durée du Combat	36
V-5- Critères de Terrassement	36
V-6- Détermination du lutteur	36
V-7- Les interdits aux lutteurs	37
Chapitre II: Méthodologie.....	39
II-1- Attitude, avis et proposition des acteurs face aux modifications du règlement de la lutte traditionnelle	
A) Instruments de Collecte des Données	
B) Elaboration du Questionnaire	
II-2- Validation du Questionnaire	
A) Collecte des Données	40
B) Tableau récapitulatif général de la population	40
Chapitre III : Présentation et Commentaire des Résultats	42
III-1- Attitude, Avis et Propositions des administrateurs face aux modifications du règlement de la lutte traditionnelle avec frappe.....	42

III-2- Attitude, Avis et Propositions des managers face aux modifications du règlement de la lutte traditionnelle avec frappe.....	47
III-3- Attitude, Avis et Propositions des techniciens face aux modifications du règlement de la lutte traditionnelle avec frappe.....	53
III-4- Attitude, Avis et Propositions des lutteurs face aux modifications du règlement de la lutte traditionnelle avec frappe.....	57
III-5- Attitude, Avis et Propositions des amateurs face aux modifications du règlement de la lutte traditionnelle avec frappe.....	60
CHAPITRE IV : Propositions de modifications prioritaires.....	64
Conclusion.....	67
Bibliographie	70
Annexe :	



RESUME DU MEMOIRE

RESUME

Ce travail a pour but de préserver notre identité, conserver nos traditions et nos cultures mais surtout de mieux gérer, développer et de promouvoir la lutte traditionnelle Sénégalaise dans sa globalité. Nous avons présenté notre thème en quatre (04) Chapitres :

Le premier chapitre concerne la revue de littérature et nous y avons défini les concepts comme le sport, la lutte traditionnelle et l'activité physique. Ensuite nous avons cité les différentes sortes de lutte pratiquées à travers le monde. Enfin nous nous sommes intéressés à la lutte traditionnelle pratiquée au Sénégal par les différentes ethnies. Ce chapitre est divisé en trois (03) sous parties :

La première partie portant sur la structuration : nous avons présenté en premier lieu l'organisation sportive de la lutte au Sénégal ; en second l'organigramme du Ministère des Sports ; en troisième lieu l'historique de la structure de gestion de la lutte au Sénégal à savoir le Comité National de Gestion (CNG) de la lutte ; et enfin nous avons parlé de sa mission et son organigramme.

La deuxième partie concerne l'aperçu historique des techniques et règles de lutte : dans lesquelles nous retrouvons les formes de corps, les gardes et les prises afin d'obtenir une synthèse harmonieuse de cette discipline.

Dans la troisième partie est abordée l'évolution du règlement c'est-à-dire les modifications apportées les dix (10) dernières années au niveau de la lutte traditionnelle Sénégalaise. A savoir l'organisation des combats, la tenue du lutteur, l'aire de combat (forme et surface), durée du combat, les critères de terrassement, l'engagement du lutteur, les interdits aux lutteurs.

Le deuxième chapitre traite de la méthodologie : dans ce but, nous avons ciblé un échantillon de 250 individus répartis dans cinq (05) groupes d'acteurs.

Cependant nous n'avons pu obtenir que 147 sujets dont :

18 manageurs, 50 lutteurs, 31 amateurs, 16 administrateurs et 32 techniciens.

Nos résultats nous montrent qu'il faut :

- Revoir les modifications
- Appliquer la règle de l'avantage
- Réduire l'espace de combat
- Diminuer la durée du combat
- Lutter avec des tenues traditionnelles
- Recycler et former les arbitres.

Le troisième chapitre est consacré à la présentation et le commentaire des résultats : derniers sont établis dans treize (13) tableaux différents suivis de leurs commentaires.

Enfin, dans le quatrième chapitre sont traitées les propositions de modifications prioritaires :

Le traitement du contenu nous a permis d'obtenir des résultats qui nous amènent à faire d'éventuelles propositions par rapport aux divergences que connaît l'arène Sénégalaise.

Cette étude a permis de mettre en évidence plusieurs problèmes de la lutte sénégalaise dans cette décennie dont:

- ✓ la problématique de l'évolution de la tenue et ces effets
- ✓ l'engagement du lutteur
- ✓ le problème d'arbitrage multipliant la spéculation autour de verdicts

Dans le quatrième chapitre, nous avons terminé par quelques propositions et une conclusion générale.

Rappelons que notre souci de départ est : « comment faire pour garder son identité et son originalité tout en s'ouvrant aux progrès ».

Nous recommandons à tous les acteurs de la lutte selon son niveau, ses compétences et ses responsabilités de dire ce qu'il faut faire pour que la lutte aille de l'avant.

Promouvoir le respect des disponibilités réglementaires qui régissent la lutte.

Notre souci de contribuer à une meilleure gestion, au développement et à la promotion de cette discipline, nous amène à aborder le thème « évolution des savoirs et pratiques de références de la lutte traditionnelle Sénégalaise » à travers le plan suivant :

Chapitre I : Revue de littérature :

Chapitre II : Méthodologie:

Chapitre III : Présentation et Commentaire des résultats :

Chapitre IV : Propositions de modifications prioritaires

- Conclusion :
- Références Bibliographiques :
- Annexes :

INTRODUCTION

INTRODUCTION

Le Sport est devenu une pratique universelle dans un monde en mutations rapides où l'homme dispose de plus en plus de moyens. Il est un élément de motivation, de regroupement et de réconciliation dans un cadre de compétition entre les peuples.

Selon R. PETROV, la lutte est définie comme « un combat opposant deux personnes en corps à corps et soumis à un règlement. Chacun des adversaires cherche à surmonter les résistances de l'autre par des actions technico-tactiques complexes en employant tout son potentiel physique » (1984).

La lutte participe de manière active à la vulgarisation des idéaux du sport. Cette discipline qui est notre sport national, appelée aussi « sport de chez nous », est en constante mutation comme partout dans le monde.

Sa pratique aux Championnats Nationaux, aux Championnats d'Afrique, aux Championnats du Monde, et aux Jeux Olympiques, montre qu'elle est devenue un sport universel.

Elle est devenue un sport de haut niveau, et sa grande importance à travers le monde entier est obtenue grâce à sa modernisation, à l'évolution du règlement de lutte (espace, temps, scores) des techniques et des progrès scientifiques.

La lutte est devenue un véritable sport de compétition qui nécessite des connaissances théoriques et pratiques en pleine évolution. Regroupant cinq formes de corps (décalage, souplesse, arraché, hanché, passage dessous), elle est caractérisée par une multitude de techniques dont une qui prend en compte « l'armement du lutteur».

La technique est un ensemble de prises, de parades et de ripostes utilisées au cours du combat. Elle définit le contenu du combat et détermine le style des différents lutteurs.

Vu son développement actuel, la lutte impose les exigences de régularité lors des séances d'entraînements afin de maintenir une bonne forme physique, et de disposer de bonnes qualités technico-tactiques.

Pour ce faire, les lutteurs doivent s'exercer à parfaire les différentes techniques de lutte particulièrement leurs techniques favorites en relation avec leur morphologie et leur tempérament, dans leur efficacité et la rapidité de leur exécution.

Il convient donc, de s'informer sur l'évolution de la pratique de cette discipline, de suivre attentivement les progrès réalisés dans ses différents domaines.

Au Sénégal, la lutte dont la première fédération date des années 1959-1960, se présente sous plusieurs formes en relation avec les différentes cultures ethniques.

Nous assistons à deux formes de lutte traditionnelle : la première allie boxe anglaise et lutte, la deuxième se pratique sans frappe. Ces deux formes de lutte connaissent des problèmes de catégorisation et se pose alors le problème des différences de poids qui peuvent être de l'ordre de 20 à 30 kilogrammes.

Tout au long de notre étude, nous allons essayer à partir des observations et des questionnaires soumis aux lutteurs, amateurs, administrateurs, techniciens ainsi qu'aux

entraîneurs des différentes écuries du Sénégal et de lutte Olympique d'obtenir des informations sur l'évolution des types de corps les plus utilisés et les conséquences sur leur modèle de performance.

Enfin, Ce travail devrait nous permettre d'avoir un aperçu sur les perceptions, les opinions et les attitudes des différents acteurs face aux modifications apportées au règlement de la lutte avec frappe ces dix dernières années.



CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE

CHAPITRE I : REVUE DE LITTERATURE

I - APERÇU SUR LA LUTTE DANS LE MONDE

A l'origine, les activités physiques faisaient partie intégrante des préoccupations de l'homme comme activité de vie et de survie : lancer pour tuer sa proie, fuir l'ennemi, sauter des obstacles. Par la suite, quand la substance et la sécurité ont été assurées, les gestes et activités de survie ont été reproduits pour le plaisir du geste gratuit. Les premiers loisirs ont commencé à voir le jour quand les membres d'une même tribu ont commencé à comparer leurs prouesses : vitesse, force, adresse, résistance. Avec l'instinct de rivalité, l'émulation, on peut aisément se représenter les défis que pouvaient se lancer les individus tant à l'intérieur des tribus que du clan à clan ou peuplade à peuplade.

Les activités physiques préfigurant le sport peuvent être imaginées dans n'importe quelle peuplade du monde.

La lutte est une activité physique, corporelle et ludique qui a existé depuis longtemps reflétée par les peintures, et monuments que le temps a épargnés.

Toutes les civilisations pratiquaient la lutte :

Dans la Grèce Antique, à Sparte, à Athènes, en Inde, à Rome, au Japon et en Égypte, la lutte faisait partie des pratiques les plus anciennes et les plus omniprésentes.

La vulgarisation a fait qu'elle a survécu à beaucoup de disciplines parce qu'elle s'est adaptée aux conditions de vie et de survie offertes par les différentes époques traversées.

La lutte est devenue aujourd'hui une discipline universelle avec des spécificités imposées par l'environnement ; par la suite on parle de lutte « au pluriel ». Nous assistons à deux sortes de lutte qui évoluent dans différentes directions.

I-1-LES LUTTES FOLKLORIQUES :

Ces formes de lutte font l'objet de règlements spécifiques dans les civilisations où elles sont pratiquées. Avec les progrès scientifiques et techniques, les luttes folkloriques ont connu une évolution très importante. Ces progrès nous ont permis de les classer comme suit :

- En Turquie, la lutte à huile où les lutteurs sont imprégnés d'huiles de la tête aux pieds. Ils étaient habillés d'une culotte de cuir.

- En Yougoslavie, la lutte Paliva qui se rapproche de la lutte Turque.

- Au Japon, le sumo dont l'objectif est de pousser son adversaire hors de la surface de combat ou de lui faire toucher le sol par ses épaules ou toute autre partie que les pieds.

- Au Brésil, la Capoeira.

Il existe également d'autres formes de luttes au Sénégal, en Inde, en Écosse etc.

Toutes ces formes de luttes se déroulent avec des chants rituels accompagnés de musiques (tam-tam, tambours---) ainsi que le rythme des danses des lutteurs eux même et celui des supporters.

I- 2-LES LUTTES SPORTIVES :

La lutte s'est « professionnalisée » vu l'évolution du règlement, de la compétition. C'est un événement institutionnalisé, un sport que

Pierre PARLEBAS définit comme suit : « le sport est un ensemble de situations motrices d'affrontements codifiés sous forme de compétitions institutionnalisées».[1]

L'esthétique, la popularité de la technique, de la tactique font que les compétitions captivent, incitent les hommes à pratiquer ces formes de lutte.

La répartition des lutteurs en catégorie de poids et d'âge mais surtout en fonction du règlement donne la possibilité à tout les combattants de compétir dans de bonnes conditions quelque soit leur morphologie, leur taille et leur musculature.

La lutte olympique comprend deux styles organisés au niveau international avec les mêmes règles :

-La lutte Gréco-romaine autorise les actions faites à partir du train supérieur.

-La lutte libre autorise des actions d'attaque et de défense sur tout le corps.

-L'influence Française sous la conduite de Jean EXBRAYAT s'étendit à l'empire Austro-hongrois en Italie, au Danemark, à la Russie et à d'autres pays où le nouveau style se propagea sous le nom de lutte Gréco-romaine, de lutte libre.

Ces deux formes de lutte sont européennes car elles ne découlent pas de celle pratiquée en Grèce Antique.

Cette forme de lutte Olympique a pris le nom de « lutte française » en 1789, c'est-à-dire durant la révolution française. Elle a été nommée plus tard par les anciennes civilisations Grecques et Romaines.

Son développement rapide a fait que la lutte Gréco-romaine s'est présentée aux premiers Jeux Olympiques modernes de 1896 à Athènes. La lutte Libre quant à elle attendit l'organisation des troisièmes Jeux Olympiques à Saint-Louis et aux Etats-Unis en 1904 pour faire son entrée.

C'est aux Jeux Olympiques de 1908 que des compétitions de lutte des deux styles furent organisées pour la première fois. Elles n'y figurent de manière définitive qu'à partir de 1920 à l'occasion des Jeux Olympiques d'Anvers en Belgique.

Nous retiendrons ainsi certaines dates importantes dans l'évolution de la « sportivité » de la lutte.

- 1912 création de la Fédération Internationale de la lutte Amateur (F.I.L.A) qui deviendra en 1993 Fédération Internationale des lutttes Associées.

- 1950 création de la Confédération Africaine des lutttes Associées (C.A.L.A) structure affiliée à la F.I.L.A.

- 1959 création de la Fédération Sénégalaise de Lutte Affiliée à la F.I.L.A en 1960.

La lutte traditionnelle Sénégalaise a connu des changements. Cette lutte est pratiquée différemment au Sénégal grâce à la diversité ethnique.

II - RAPPELS HISTORIQUE SUR LA LUTTE TRADITIONNELLE AU SENEGAL

Les jeux et sports traditionnels constituent une composante essentielle de l'expression totale de l'environnement socio-culturel africain.

La lutte traditionnelle peut être considérée comme une activité de vie et de survie. Cette pratique trouve ses origines dans l'ancienne histoire car elle a été toujours pratiquée par nos prédécesseurs à travers les croyances et les rites qui influent profondément sur le comportement social individuel.

Elle a toujours été « une école de vie » de par ses exigences dans l'effort physique, sa richesse, son contenu et son rituel initiatique qui impose l'acquisition de principes fondamentaux de l'éducation du citoyen plus particulièrement de l'adolescent.

Au Sénégal comme partout ailleurs, la lutte joue une fonction socioculturelle majeure dans la mesure où elle participe à la formation du jeune citoyen au métier de soldat pouvant lui permettre de se défendre pendant les moments décisifs des batailles de corps à corps.

En outre, la lutte traditionnelle Sénégalaise a toujours été une activité globale d'expression naturelle d'une communauté ethnique composée de différents groupes.

Malgré l'évolution de ces pratiques, cette lutte maintient toujours certaines de ses fonctions premières dans certaines localités

Par contre dans certaines zones, la pratique de cette lutte traditionnelle est presque inexistante vu l'influence de la colonisation, des indépendances mais surtout des déplacements des populations vers les centres urbains.

La lutte qui était une activité préparatoire à la guerre a changé de fonction grâce à l'évolution de la technologie car les guerres se font désormais à distance.

Sans tenir compte de ces transformations majeures et de son évolution, la lutte conserve toujours ses fonctions les plus importantes :

- Elle participe de manière active à la vulgarisation des idéaux du sport en général et de la discipline en particulier, de l'homme à travers le culte de la bravoure et de l'honneur qu'elle suscite.

- Elle est un véhicule de l'imaginaire dans certaines zones à travers un combat de deux lutteurs, de deux villages, de deux quartiers, de deux ethnies qui entrent en compétition pour l'honneur, le respect, la hiérarchie...

- Au Sénégal, la lutte traditionnelle est notre sport national appelé « sport de chez nous » drainant des milliers de personnes dans les arènes malgré l'existence d'autres disciplines comme le football, le basket-ball, le handball, le volley-ball...

« La lutte traditionnelle » est admise et pratiquée par toute la population avec des styles différents, suivant les ethnies.

Ainsi on distingue le style :

- Diola
- Sérère
- Wolof
- Toucouleur

Tous ces types de luttes encore pratiquées de nos jours, sont le siège d'une valeur symbolique socioculturelle profonde, spécifique à la majorité des ethnies du Sénégal.

Ces luttes sont gérées par la fédération sénégalaise de lutte créée en 1959. Cette lutte se présente sous plusieurs formes vu l'importance des différentes cultures ethniques.

Celle-ci se compose de deux formes :

- l'une appelée lutte traditionnelle simple où les coups de poing sont interdits.
- L'autre lutte traditionnelle avec frappe plus spectaculaire associant lutte et boxe et qui ressemble au « business ».

Enfin, dans le but de mieux gérer, développer cette lutte traditionnelle sous toutes ses formes, il faut que l'ensemble de ces ethnies trouvent un accord pour établir un règlement qui régit toutes ces formes de lutte.

Les principales composantes ethniques de la société Sénégalaise et de ces styles de lutte divers nous amènent à étudier cette pratique.

Ainsi dans ce sous chapitre nous étudierons les différentes formes de lutte, leur localisation, leur spécificité et leur signification pour chacune des composantes de cette société Sénégalaise (Diola, Sérère, Wolof, Toucouleur).

II-1- CHEZ LES WOLOFS :

Cette ethnie qu'on retrouve au nord du Sénégal : Diolof, Cayor, Walo, Baol et dans la région Dakaroise est la plus touchée, la plus marquée par les colonisateurs du fait de sa position géographique mais aussi de son influence démographique.

Dans cette société, on retrouve généralement des agriculteurs, des pêcheurs, des fonctionnaires et le plus souvent des commerçants.

La lutte avec frappe est une spécialité des lutteurs wolof du nord du Sénégal qui constitue la compétition de l'élite.

Dans le passé précolonial, ces royaumes constituaient le domaine de prédilection du wolof, objet de convoitise et de multiples batailles. Ces castes guerrières conserveront une incontestable nostalgie des temps passés, d'où l'apparition du « Lamb » vers la fin du XIX^{ème} siècle, consacrant la naissance de la lutte avec frappe en tant qu'activité récréative et culturelle.

Les séances de lutte simple appelées « mbapatt » sont d'actualité car elles sont considérées comme étant le biais entre la lutte sans frappe à la lutte avec frappe.

On reconnaît souvent le lutteur wolof par sa taille moyenne avec une musculature saillante à l'exception des lutteurs du Walo, du Baol, du Cayor avec une taille plus élancée. Les techniques favorites des lutteurs wolof sont le plus souvent les arrachés, les hanchés, les décalages. La lutte dans cette société joue un rôle de grande importance car elle renforce les liens amicaux entre les citoyens et plus particulièrement entre les jeunes des différents villages. Le champion veut constituer l'élite de la lutte traditionnelle dans son village d'où sa victoire est prise en considération. Etre champion, c'est occuper une place de premier choix car cela permet à tout un chacun de se divertir, de montrer son identité culturelle, sa virilité, sa force, sa puissance, sa détermination.

La lutte est un des moyens favoris permettant aux individus de se rapprocher les uns des autres.

Cependant, depuis l'apparition de l'argent dans cette forme de lutte (lutte avec frappe), cette dernière semble perdre son authenticité.

D'après Ithiar BIDIAR « dans un contexte où lutter était un motif de satisfaction et d'honneur pour le pratiquant, la lutte est devenue un moyen de gagner de l'argent et souvent même sa vie ».

II- 2 -CHEZ LES DIOLAS

Les diolas sont localisés dans la région de Ziguinchor et sont généralement des cultivateurs de riz, des chasseurs, des artisans et bien sûr de bons lutteurs.

L'ethnie diola est subdivisée en trois sous groupes :

- les diolas Cassa
- les diolas Fogny
- les diola Blouf

La lutte traditionnelle en milieu Diola est très conservatrice et ne date pas de nos jours car elle est une pratique populaire propre aux ancêtres au niveau des villages.

En milieu diola, nous assistons à une forme de lutte pratiquée partout, mais à qui on reconnaît deux particularités

D'une part, la lutte pratiquée dans le CASSA présente des particularités vis-à-vis de l'autre lutte pratiquée dans le Fogny et le Blouf dont les règles de lutte sont identiques.

La seule forme de lutte que nous retrouvons dans la société diola est la lutte traditionnelle sans frappe. Compte tenu des différents sous-groupes ethniques, cette lutte traditionnelle revêt plusieurs formes.

Chez les diolas, la lutte apparaît d'abord comme un moyen privilégié d'éducation et prépare au combat afin d'apprendre son adolescent à se battre et à se défendre.

- Sur le plan corporel, le développement des qualités physiques : vitesse, agilité, résistance, force.
- Sur le plan social, l'intégration des règles, des normes et des valeurs sociales.

Selon Victor FAYE « ...le jeune diola qui refusait sciemment de se soumettre à l'épreuve de lutte encourait l'isolement alors que celui qui excelle en bravoure devient rapidement populaire» [2].

Le lutteur diola du Blouf et du Fogny, dans l'aire de combat se présente selon la tradition en « dalla », mot mandingue, c'est un grand pantalon bouffon de fabrication locale différent du pagne que porte le lutteur confirmé et notamment les champions. Le dalla doit être propre c'est-à-dire que le lutteur qui le porte ne devrait pas avoir de relations sexuelle pendant toute la période de compétition. La tenue ne doit pas être souillée.

La tradition veut qu'après la confection de la tenue, une fille vierge la porte la première avant le lutteur.

Par contre dans le Cassa, d'après les sages du village, la lutte se pratique à deux occasions de l'année.

La première appelée « Bougnite » se pratique après la culture du riz qui se situe entre Octobre et Novembre.

C'est pendant cette période que les lutteurs Cassa sont classés par génération et par niveau de pratique. On les reconnaît à travers leurs pagnes de même couleur. Ainsi, un lutteur appartenant à une génération inférieure n'a pas le droit de rencontrer un lutteur de la génération supérieure. Au cas échéant, il doit obligatoirement changer de pagne et porter celui du lutteur qu'il veut affronter.

Les débutants sont en pagne blanc, ainsi suivent les autres en vert, en bleu, en rouge et en noir. Les deux dernières couleurs représentent la cours des grands. Dans cette catégorie le lutteur est habillé d'un rouleau de fil de coton blanc ou noir « intombe » attaché au niveau du bassin.

Elle se termine dès l'ouverture de la lutte des jeunes filles et par une grande rencontre appelée « houpingbo » qui réunit tous les quartiers du village.

La deuxième appelée « kamaguen » qui marque la fin des récoltes du riz. A cette occasion, une grande cérémonie traditionnelle est organisée.

A cet effet, pendant six jours, c'est l'occasion pour les garçons de lutter et un moment pour les futurs mariés habillés en pagne noir appelé « élice » de mettre fin à leur carrière de lutteur. Elle se passe au moi de février.

La lutte dans le Cassa est identique à celle du Niger car la saisie de la tenue est formellement interdite et que le lutteur n'a pas le droit de s'enduire de matière grasse.

Dans le Cassa, la lutte peut débuter au sol comme debout. C'est d'ailleurs ce qui explique la présence et la réussite de presque 95% des lutteurs et lutteuses Cassa dans l'équipe nationale de lutte Olympique.

Ces affrontements à l'intérieur d'une classe d'âge restent un moyen de réjouissance permettant à l'adolescent de connaître la stratification de la société mais d'établir également des comparaisons et découvrir les limites de la hiérarchie et les différences fondamentales entre le cercle des hommes et celui des femmes.

Enfin, les éléments culturels de la lutte traditionnelle dans la société Diola sont en voie de disparition ; cela est dû à l'influence d'une pratique sportive plus orientée vers la production d'un spectacle et vers « l'affairisme ».

II-3 -CHEZ LES SERERES :

Les sérères sont répartis un peu partout sur l'ensemble du territoire Sénégalais. Cependant nous constatons des endroits à très forte concentration de cette ethnie notamment dans le Baol, les régions de Fatick, Kaolack, Thiès et surtout dans la petite côte. Les sérères sont aussi divisés en sous groupes avec certaines particularités.

Ainsi nous distinguons :

- Les Sine Sine et les Saloum- Saloum dans la région de Kaolack
- Les Nduts, les Safénes et les Nonnes dans la région de Thiès
- Les Sérères de la petite côte.

Les sérères sont avec les diolas, une des ethnies où l'organisation de la lutte conserve un cachet encore traditionnel.

La lutte sérère ne puise pas sa richesse uniquement dans ses rythmes, dans ses techniques, mais également reflète la société sérère dans son organisation et dans ses croyances.

Selon Théodore NDIAYE « ... la lutte c'est également des symboles et rites ...un drame, joué qui fait l'objet de gestes de personnages issus de la culture vécue par le groupe». [3]

Chez les sérères, il existe à l'image des sociétés wolofs deux formes de lutte :

- la lutte traditionnelle avec frappe
- la lutte traditionnelle sans frappe.

Chez les sérères contrairement aux wolofs, la première forme de lutte fut marginalisée au profit de la dernière qui continue d'être une des pratiques majeures dans la vie quotidienne.

Le lutteur sérère est par essence un athlète impressionnant de par sa carrure et sa musculature.

Ainsi la fin des récoltes marque la période des grandes rencontres patronnées par le conseil des anciens qui veille à l'organisation et au choix des représentants de village.

Les techniques les plus fréquentes chez les lutteurs sérères sont :

- Le décalage chez les Sine-Sine et les Saloum-Saloum ;
- Le hanché chez les Safénes, les Nonnes et les Ndutes ;
- L'arraché chez les lutteurs de la petite côte (Mbour, Joal- Fadiouth).

Dans cette société sérère, la lutte est l'occasion de manifestations culturelles et folkloriques « diambadong » animées de chants et de danses rythmés par les lutteurs eux-mêmes servant à la fois de préparation physique et psychologique ayant pour but de démoraliser les adversaires potentiels.

Elles permettent aux lutteurs d'évaluer la force, le courage, l'ingéniosité mais aussi de défendre l'honneur de leurs villages ou de leurs communautés.

Pour contrecarrer les effets d'une dénaturation engendrée par les tendances de la « sportivité » outrancière de la lutte, diverses actions sont menées pour préserver cet acquis culturel du monde sérère.

Ainsi tous les 17 et 18 Mai un colloque se tient sur le thème : « la lutte en milieu sérère ».

II-4 -CHEZ LES TOUCOULEURS :

Cette ethnie qu'on retrouve généralement dans la vallée du fleuve Sénégal a eu un passé guerrier comme les wolofs. Leur existence a toujours été marquée par l'élevage extensif avec une transhumance constante. Pour les besoins de vie et de survie, les toucouleurs sont devenus des spécialistes et experts de lutte mais aussi dans l'art de manier le bâton et le couteau.

La lutte en milieu toucouleur fait partie des plus spectaculaires dans le territoire sénégalais.

La pratique de la lutte dans cette localité est influencée par la position sociale de l'individu et son appartenance à une caste « Gawlo, Torodo, Thioubalé ».

Dans la société Toucouleur, on retrouve une seule forme de lutte : la lutte traditionnelle sans frappe. Sur le plan morphologique, le lutteur Toucouleur ne semble pas aussi fort que les lutteurs Diolas et Sérères. Il est très résistant avec une musculature saillante, une souplesse et une agilité remarquable. Cette caractéristique semble liée à la position géographique de l'ethnie (région du fleuve) et à l'activité socio-économique du Toucouleur : cultivateur, pêcheur, et berger.

Les formes de corps les plus fréquentes dans cette localité sont au nombre de deux :

- la souplesse, technique spectaculaire dont l'exécution permet au lutteur de se retrouver dans un déséquilibre arrière vers un espace sur lequel il n'a pas de contrôle visuel ;
- le hanché, obtenu à partir de plusieurs positions du dos et qui se termine par des techniques de grande amplitude.

Dans la société toucouleur, la lutte apparaît comme un moyen d'intégration sociale mais aussi et surtout d'éducation.

Ainsi, la couverture de certains besoins de l'individu à travers la lutte est une nécessité quelque soit la localité d'appartenance.

Par ailleurs, l'évolution socio-économique et politique semble condamner à brève échéance la lutte traditionnelle dans tous les pays à moins qu'elle s'adapte à de judicieuses mutations.

Malgré la diversité ethnique que connaît le pays, les formes de lutte sont similaires partout : c'est un combat où chacun cherche à surmonter la résistance de l'autre en employant son potentiel physique.

Aujourd'hui la question est de savoir si la lutte avant de se « sportiviser » doit entrer dans le monde de la modernisation et se trouver « acceptée » de toute référence à l'histoire, au symbolisme et à la culture des sociétés qui la pratiquent ?

III - STRUCTURATION

III-1- ORGANISATION SPORTIVE DE LA LUTTE AU SENEGAL

Préambule : la structure chargée de gérer la lutte au Sénégal est dénommée Comité National de Gestion de la lutte (CNG/lutte). Cependant, elle est délégataire de pouvoir du ministère des sports.

Le comité National travaille en étroite collaboration avec les différentes directions et le Centre National de l'Education Populaire et Sportive (CNEPS) de Thiès.

Le ministère des sports ne pouvant pas gérer l'ensemble des actions inscrites dans la politique sportive délègue ses pouvoirs à des structures afin qu'elles mènent à bien sa politique.

III-2- HISTORIQUE DES STRUCTURES DE GESTION DE LA LUTTE:

Les structures de gestion de la lutte et du sport au Sénégal en général sont de deux types :

- ✚ soit la gestion est de type fédéral (gestion démocratique de la chose sportive);
- ✚ soit la gestion est de type d'exception (CNG suite à une crise, le ministre prend un acte ou un arrêté pour nommer un comité pour régler la question sportive.
- ✚ Pour rappel, les dates suivantes jalonnent les différentes structures de gestion de la lutte de 1959 à nos jours :
 - 1959 création de la première fédération ;
 - 1959 à 1969 gestion fédérale ;
 - en 1969 avec l'ancien haut commissaire du sport sous la direction de Lamine Diack crée la première structure d'exception au niveau de la lutte
 - en 1971 sous la présidence de Boubacar Seck ;
 - de 1971 à 1977, retour de la gestion fédérale avec comme président Guirane Ndoeye ;

- de 1977 à 1986 retour à la structure d'exception (CNG) sous Magatte Birame Sarr et Mamadou Beye ;

- 1990 marque la réforme de Abdoulaye Makhtar Diop qui consistait à prendre en compte les autres formes de lutte (lutte sans frappe et lutte olympique) et la gestion séparée par la mise en place de deux structures distinctes, à savoir :

- Le CACLAF (Comité d'Administration et de Contrôle de la Lutte avec Frappe) Moulaye Idriss.

- Le CNPLA (Comité National Provisoire de la Lutte Amateur) Cheikh Tallibouya Thiaré

Cette réforme n'a pas connu beaucoup de succès.

En 1994, avec la venue d'Ousmane Paye, une journée d'étude fut organisée à l'Hôtel Novotel afin de réfléchir sur les destinées de la lutte. C'est sur cette base que les techniciens conviés à cette rencontre ont suggéré un retour à une gestion de type d'exception (CNG). L'actuel a été installé par l'arrêté ministériel n° 2020, du 21 Mars 1994 et pour une durée de deux ans. Cet arrêté a été modifié et prorogé par l'arrêté 228 du 17 Janvier 1997 et pour une durée de deux ans.

Le but de cette prorogation est de permettre à l'ensemble des sensibilités de la lutte d'arriver à une gestion de type fédéral.

Au Sénégal, nous avons 47 écuries avec un total de 1274 lutteurs licenciés.

III-3-MISSION ET ORGANIGRAMME DU CNG DE LUTTE

Le CNG de lutte a pour mission de gérer, de développer et de promouvoir les trois formes de lutte que sont :

- la Lutte Olympique (Gréco-Romaine et Lutte Libre)
- la Lutte Traditionnelle Sans Frappe
- la Lutte Traditionnelle Avec frappe

Actuel Bureau

Président : Docteur Alioune SARR

1^{er} Vice-président chargé de la lutte avec frappe : Cheikh Tidiane NDIAYE

2^{ème} Vice-président chargé de la lutte sans frappe : Pr. Raymond DIOUF

Chargé de la lutte Olympique : Docteur Alioune SARR

Directeur Administratif : Ibrahima SARR

Adjoint : Babacar SECK

Président Commission Médical : Abderrahamne DIA

Président Commission d'Organisation : Thierno KA

Président de la Commission Technique : Abdou BADJI

Président de la Commission Centrale des Arbitres : Khalifa SOW

Président de la CQRP : papa Armand NDIAYE

Conseillers : Hyacinthe NDIAYE (manga II) Ibrahima NDOYE

En Afrique notons que la Lutte est gérée par la Confédération Africaine de la Lutte Associées (CALA) la Fédération Internationale des Lutttes Associées (FILA) dont le Sénégal est membre, au niveau international.

IV- APERÇU THEORIQUE DES TECHNIQUES ET REGLES DE LUTTE

IV-1- TECHNIQUES ET REGLES DE LUTTE :

La lutte sénégalaise, comporte plusieurs variantes, dont la lutte sans frappe qui est pratiquée par toutes les ethnies et à travers tout le pays. Elle se pratique généralement lors des séances appelées communément « mbapat », la lutte libre et la « lutte sénégalaise » ou lutte avec frappe.

Chez la plupart des ethnies, les mbapats et la lutte olympique sont des variantes qui permettent de détecter de nombreux talents et servent en même temps d'écoles de lutte pour les jeunes. C'est à travers ces séances de lutte que les pratiquants d'horizons différents enrichissent leur répertoire technique et s'adaptent aux différents styles, règlements et variétés techniques des autres ethnies.

La lutte avec frappe qui est un sport de percussion se distingue particulièrement vu l'intensité des combats, l'endurance des lutteurs et la frappe.

Dans cette activité, la spécificité et le répertoire des techniques utilisées par les lutteurs dépendent des normes et règlements en vigueur.

IV-1-1-LA TECHNIQUE DE LUTTE :

La technique de lutte peut être définie comme « l'armement du lutteur qui constitue un ensemble de prises, de parades, de ripostes au moyen desquelles le combat est mené au

cours de la compétition et qui décident de la victoire ». La technique de lutte détermine le style, la physionomie et le dessein du lutteur en question mais surtout le contenu du combat.

Pour la garde, nous avons remarqué que le lutteur avec frappe opte la garde haute à l'exception de la garde moyenne et basse. Car cette garde est plus appropriée dans cette forme de lutte. L'appui des deux mains ou genoux ou des quatre membres pendant l'attaque ou le contre attaque est autorisé. L'utilisation de la technique fait appel à la participation directe et active des bras, du tronc et des jambes dans les actions offensives et défensives du corps.

Dans le monde entier, plus particulièrement au Sénégal, toutes les actions techniques en lutte peuvent être exécutées à partir des différentes gardes, formes de corps et prises en lutte traditionnelle.

IV-1-2- Les règles de lutte :

Comme toute discipline sportive, la lutte traditionnelle avec frappe obéit à des règles qui constituent la « loi du jeu » et définissent sa pratique dont l'objectif est de « faire tomber » l'adversaire.

Ainsi, les règles peuvent être définies comme « un ensemble de préceptes disciplinaires qui régissent la vie des membres d'un ordre religieux. Elles peuvent être aussi l'ensemble des conventions propres à un sport 19 ».

Les règles sont des lois, des normes établies par la société. Elles assurent le bon déroulement de la vie en société.

La lutte traditionnelle avec frappe est régie par un certain nombre de règles dont l'application et l'interprétation relèvent de juges ou des arbitres dont la formation est du ressort exclusif de la structure dirigeante de la lutte (CNG / lutte).

Le Comité National de Gestion de la Lutte est la seule autorité compétente pour attribuer du juge et pour décerner des cartes, licences ou insignes se rapportant à cette fonction pour les niveaux nationaux, régionaux et d'honneur.

IV-1-3- Les formes de corps :

En lutte debout, nous avons cinq formes de corps : la souplesse, le hancher, le passage dessous, le décalage, l'arracher qui demandent une nécessité d'application des techniques pour finaliser un combat. Pour ce faire, il faut contrôler, déséquilibrer, pénétrer, projeter un adversaire au sol ou le terrasser tout en respectant le principe biomécanique de l'individu.

a) La souplesse :

C'est une forme de corps qui s'exécute du bas au haut à partir du contrôle bras- jambe ou de la ceinture pendant la quelle l'attaquant utilise son ventre pour faire sa rotation. Pour ce faire :

- l'attaquant doit pénétrer la garde de son adversaire.
- le décoller du sol en le déséquilibrant vers l'avant après avoir bien placé ses appuis au sol.
- Le contrôler en le poussant vers le haut et vers l'arrière en extension.
- En utilisant le bassin comme point de rotation.

b) Le hanché :

Cette forme de corps nécessite un contrôle et une pénétration de la garde de l'adversaire pendant laquelle le défenseur tourne la hanche de l'attaquant. Pour une meilleure exécution du hancher, il faut que le défenseur s'incline vers l'avant et que le poids de son corps repose sur sa jambe arrière. Cette position permet à l'attaquant de pivoter rapidement avant que le défenseur ne se positionne.

Ainsi, pour l'exécuter il faut que :

- il y ait une poussée de l'adversaire du haut vers l'avant
- la hanche soit bien placée sur le côté gauche ou droit de l'adversaire et servir de point de rotation ;
- l'attaquant fléchit ses jambes pour soulever et pousser l'adversaire ;
- la tête et le bras contrôlés doivent être verrouillés.

c) le décalage :

Cette forme de corps s'effectue suivant trois postures : le décalage avant, le décalage arrière, le décalage latéral. Ce mouvement dont l'exécution se fait de haut en bas suivi d'un terrassement semble facile car il ne demande pas beaucoup d'efforts (énergie). Ici, on se sert du pied comme point de rotation. Pour ce faire, il faut :

- pousser sur les jambes en s'inclinant vers l'avant tout en contrôlant l'adversaire.
- Pénétrer la garde de l'adversaire
- Ou le tirer vers soi
- tassement de son propre corps pour fixer ses appuis
- terrassement.

On utilise l'appui de l'adversaire comme point de rotation.

d) l'arraché :

Cette forme de corps est un mouvement de haut en bas avec un allègement dont les épaules constituent le centre de rotation. C'est une forme de corps très efficace surtout quand l'adversaire est en garde haute ou moyenne. On y distingue beaucoup de variantes suivant les différents modes de contrôle et de projection.

✓ Au niveau des contrôles, l'attaquant a beaucoup de possibilités:

- Arracher avec ramassement d'une jambe
- Arracher avec double ramassement de jambes
- Arracher en enfourchement
- Arracher en ceinture à rebours
- Arracher en double machette de bras.

✓ Au niveau des projections, l'attaquant a beaucoup de possibilités:

- Bascule arrière de l'attaquant
- Décollage arrière de l'attaquant
- Les souplesses et demi- souplesses

L'efficacité de cette forme de corps est que l'attaquant supprime totalement les appuis de l'adversaire en agissant sur son centre de gravité.

Cette forme de corps est fréquente chez les lutteurs diola plus précisément ceux Cassa car ils sont très forts en passage dessous.

e) passage dessous :

Cette forme de corps est très efficace, car elle permet à l'attaquant de pénétrer la garde de l'adversaire pour parvenir au contrôle de ses jambes ou de son centre de gravité.

C'est un mouvement de haut en bas qui s'accompagne d'un tassement ou un décalage ou une demi- souplesse dont le pied est le point de rotation. Pour son exécution il faut :

- pénétration de la garde de l'adversaire
- flexion sur ses jambes (de l'attaquant)
- verrouillage de l'adversaire
- terrassement de l'adversaire.

IV-2- LES GARDES :

Elles représentent la position de défense et d'attaque fondamentale pour l'exécution d'une action. En lutte, on distingue trois types de gardes suivant la corpulence du lutteur : la garde basse, la garde moyenne, la garde haute.

a) La garde basse :

Nous retrouvons ce type de garde en milieu diola précisément dans le Cassa. Cette garde plus défensive qu'offensive, assure la stabilité du lutteur par le raccourcissement du centre de gravité et l'augmentation de la surface d'appui. Cette garde favorise l'exécution de quelques actions comme la machette et le ramassage de jambes car ses possibilités offensives sont réduites pour l'exécution de certaines actions.

b) La garde moyenne :

Cette garde qui n'est ni basse, ni haute est un type parmi tant d'autres où « le lutteur se penche en avant, fléchit légèrement les genoux et met les bras en position courante vers l'avant. La distance entre les pieds est plus grande que celle de la garde haute et favorise l'exécution de prises permettant une défense mobile et efficace ».

c) La garde haute :

Ce type de garde est une garde d'attaque car elle permet de surprendre facilement l'adversaire. « Le lutteur se tient droit en fléchissant légèrement le genou. A partir cette position initiale, on peut exécuter un grand nombre de prises ainsi que diverses actions à l'aide des jambes ».

IV-3- LES PRISES :

La prise peut être définie comme une « manière de saisir et d'immobiliser l'adversaire ».

En lutte traditionnelle avec frappe, les prises se font généralement à base de la saisie du « Nguimb » qui consiste à déséquilibrer son adversaire sur diverses postures : avant, arrière, latérale gauche, droit ou de projection.

V- EVOLUTION DU REGLEMENT : Modifications apportées de 1996 à 2006.

V-1- Organisation des combats :

Activité ludique, la lutte Sénégalaise a toujours été une affaire de prestige et d'honneur. Elle représentait pour la population une occasion de rencontres, d'échanges, de compétitions, de brassages, de faire la fête en terme cérémonial pour les enfants, les hommes, les femmes et les vieilles personnes.

Perdre un combat peut faire du lutteur la risée des jeunes filles à la recherche de conjoints forts et invincibles car le lutteur est un vecteur culturel mais ce qui est essentiellement recherché chez lui, c'est éventuellement le courage, la hardiesse et la témérité. La lutte a ses propres chants, danses, rythmes, ses symboles, ses rites et ses gestes selon l'appartenance ethnique ou au clan et en fonction de l'enracinement culturel du groupe.

Aujourd'hui, l'aspect pécuniaire prédomine sur l'aspect culturel de nos ancêtres car les combats organisés sont basés uniquement sur la recherche de l'argent.

Ainsi, nous assistons plutôt à une bataille, à un combat de boxe entre deux lutteurs. Cette forme actuelle de la lutte met en opposition deux individus qui se donnent à distance des coups de poings pouvant affaiblir l'autre d'où l'existence de certaines victoires par KO. Les coups de poings sont à l'origine de la rareté voire la disparition de certaines techniques de la lutte considérées comme des facteurs déterminants à l'issue d'un combat.

De ce fait, l'expression technique est de plus en plus difficile à cause des coups de poing qui obligent les lutteurs à être vigilants ; car la plupart des pratiquants pensent que la force de frappe est l'arme la plus efficace pour terrasser l'adversaire.

Or, la lutte est devenue de plus en plus riche au plan technique grâce à la pratique de la lutte olympique par certains lutteurs (anciens comme actuels lutteurs). C'est à travers la lutte olympique que bon nombre de pratiquants enrichissent leur répertoire technique et obtiennent l'expérience internationale.

Cette forme de lutte offre aux jeunes lutteurs la chance de participer à plusieurs compétitions de lutte internationale, à avoir une maîtrise progressive des techniques dans leur exécution et pouvoir se présenter dans la cour des grands avec une certaine assurance.

Un combat de lutte ne peut se dérouler sans la présence de la commission médicale et celle des forces de l'ordre.

Tout lutteur désireux de pratiquer la lutte avec frappe doit posséder une licence de compétition conforme à un règlement particulier. Le compétiteur est tenu de se présenter physiquement pour effectuer la visite médicale et obtenir sa licence. Cette licence n'est valable que lorsqu'elle possède le timbre de l'année en cours. En cas d'oubli de la licence, ce dernier ne peut être disqualifié car son responsable sera tenu d'attester sur l'honneur, son identité et également de le faire photographier aux fins d'une éventuelle vérification.

V-2- La tenue du lutteur :

Comme partout dans le monde, « le lutteur se présentera dans l'aire de combat en culotte ou en pagne, selon la tradition du Pays » lors d'une séance de lutte. Il doit se présenter obligatoirement torse nu, ongles des doigts et des orteils coupés très courts et, pieds nus. Il ne doit porter aucun objet susceptible de le blesser, au même titre que son adversaire au cours du combat (bague, bracelet, cornes, collier...).

Aujourd'hui, le lutteur sénégalais n'est plus en tenue traditionnelle, c'est-à-dire en « nguimb », mais plutôt en cuissard empêchant à son adversaire de faire des prises à partir de cette tenue car elle est devenue insaisissable.

Alors que dans la lutte traditionnelle, la tenue était considérée comme quelque chose de sacré car elle permet aux spectateurs de prendre en considération le champion de cette époque ; tel n'est pas le cas aujourd'hui d'où la dénaturación de nos valeurs culturelles.

V-3- L'aire du combat : Forme et surface.

La surface sur laquelle se déroulent les séances de lutte, doit être sablonneuse, de forme circulaire variant entre 25 et 30 mètres de diamètre avec une zone de protection de 1 à 1,5m sur le bordant extérieur. Cette zone de protection ne doit présenter aucun danger pour les compétiteurs. Pendant le combat, seuls les lutteurs et le trio arbitral ont le droit de rester dans l'enceinte. Dans le cas contraire, le combat ne peut démarrer sous aucun prétexte.

V-4- La durée du combat :

Les grands combats durent 30 minutes. Une pause de cinq minutes est observée au terme de 15 minutes de lutte active hormis les arrêts ordonnés par l'arbitre.

Les préliminaires, communément appelés petits combats durent 20 minutes. Une pause de trois minutes est observée après 10 minutes effectives de lutte active.

V-5- Critères de terrassement :

Comme nous l'avons énoncé plus haut, la lutte est régie par un certain nombre de règles qu'on se doit de respecter scrupuleusement pendant le combat.

Pour ce faire, un lutteur est déclaré vaincu dans les cas suivants :

- lorsqu'il est terrassé sur le dos, les fesses, sur le ventre, sur le côté, si la tête touche le sol.
- lorsqu'il abandonne volontairement.
- lorsqu'il est terrassé sur les sacs ou au-delà après une action amorcée dans l'aire de combat.
- Lorsqu'il est incapable de poursuivre le combat suite à une blessure occasionnée par un coup régulier (avis médical).
- Lorsqu'il est disqualifié.

Jusqu'à nos jours, cette réglementation est appliquée au niveau de la lutte sénégalaise avec frappe.

V-6- La détermination du lutteur :

La détermination du lutteur doit être synonyme de victoire dans un combat de lutte avec frappe pour respecter le contrat et offrir un beau spectacle au public ; d'autant plus que les gens ont payé leur argent pour assister à un combat de lutte active et non à un combat de lutte athlétique.

Pour ce faire, il faut que des avertissements soient distribués à tout moment et favoriser la victoire par combativité dans toutes les formes de lutte au Sénégal ; et non une imputation de 25% du cachet du lutteur pour chaque avertissement pour éviter ainsi la frustration des amateurs. L'exemple du combat de Yékini contre Tapha Guèye en est une belle illustration.

V-7- Les interdits aux lutteurs :

Dans la lutte traditionnelle avec frappe, comme dans toute autre discipline existent des interdits pouvant permettre un bon déroulement des épreuves. Ainsi lors, des séances de lutte, toutes les prises sur le corps de l'adversaire et tendant à faire mal sont interdites.

Dés lors, il est formellement interdit de :

- Jeter ou verser sur l'adversaire quelque produit que ce soit.
- Porter des coups aux parties sexuelles.
- Aveugler son adversaire de quelque manière que ce soit.
- Porter un coup à son adversaire avant le coup de sifflet qui démarre le combat et après le coup de sifflet qui interrompt le combat.
- S'enduire le corps de matière grasse.
- Porter sur soi tout objet pouvant blesser ou faire mal à son adversaire après terrassement.
- donner des coups de pieds, de genou, de tête, de coude.
- Etrangler son adversaire ou le mordre
- Eviter manifestement le contact avec son adversaire (passivité)
- Refuser de se faire consulter par le médecin en cas de blessure.
- Saisir moins de trois (03) doigts.
- Cracher sur son adversaire
- Refuser d'obtempérer aux injonctions de l'arbitre.
- Refuser de poursuivre le combat (abandon).



CHAPITRE II: METHODOLOGIE

CHAPITRE II: METHODOLOGIE

II-1-ATTITUDES, AVIS ET PROPOSITION DES ACTEURS FACE AUX MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE LA LUTTE TRADITIONNELLE

Le groupe ayant participé à cette étude fait partie de la population constituée par des catégories de personnes qui participent à la gestion et au bon fonctionnement de la lutte sénégalaise.

L'échantillon ciblé au départ était de 250 individus. Cependant, nous n'avons pu obtenir que cent quarante sept (147) sujets ainsi répartis:

- Managers : au nombre de 18 sur 50
- Lutteurs : au nombre de 50 pour un groupe cible total de 50
- Amateurs : 31, pour un groupe cible total de 50 amateurs.
- Administrateurs : au nombre de 16 sur 50.
- Techniciens : 32, pour un groupe cible total de 50

Pour l'ensemble de ces catégories, nous avons élaboré un questionnaire. Sur un total de 250 exemplaires distribués, nous en avons récupéré 147.

A) INSTRUMENT DE COLLECTE DE DONNEES :

Vu le milieu d'intervention et la nature de notre travail nous avons utilisé l'enquête sur questionnaire oral qui est une solution que nous avons adoptée face à la réalité du terrain et à la spécificité de la lutte.

Nous avons tenu bon nombre d'entretiens avec des personnes ayant eu de près ou de loin un rôle à jouer dans le milieu de la lutte avec ou sans frappe. La 11^{ème} édition du « Drapeau du chef de l'Etat » les 03, 04 et 05 Mai 2007 à Kaolack a aussi été pour nous l'occasion de rencontrer sur place la presque totalité des acteurs. Cela nous a permis de connaître la position des uns et des autres.

B) ELABORATION DU QUESTIONNAIRE :

Le questionnaire comprend deux parties :

1ere partie : Sur l'entête nous avons précisé l'objet de notre étude.

2eme partie : Elle consiste à recueillir les différentes informations à travers les différentes questions posées à propos :

- des avis et des attitudes des uns et des autres par rapport aux modifications du règlement dans le sens ou non de l'amélioration de la technique et de la préservation de l'identité culturelle de la lutte;

- de la nécessité ou non de revoir ces modifications ainsi que leurs conséquences sur le spectacle et les aspects socioculturels de la lutte ;

- de préciser davantage leurs pensées et faire des propositions prioritaires sur les différentes composantes du règlement et les plus sensibles.

II-2- VALIDATION DU QUESTIONNAIRE :

Selon GODBOUT (1986) « un instrument est valide quand il mesure effectivement ce qu'il prète mesurer. 4 »

L'ensemble des questions a été subdivisé en plusieurs grands thèmes. Chaque thème comprend un nombre donné de réponses et son pourcentage.

Lors du test de validation, les similitudes entre plusieurs réponses ont nécessité un regroupement de ces dernières en une seule réponse. Suivant la question posée, l'ensemble des questions qui se ressemblent a été rassemblé en une seule, ce qui nous a permis de valider le questionnaire.

Après cela le questionnaire a été adopté, étant considéré qu'il est compréhensible et qu'il répond à nos attentes c'est-à-dire qu'il mesure l'objet de notre étude. Pour le traitement des données recueillies, nous avons utilisé la méthode du « Pendu ».

Les données sont présentées sous forme de tableaux.

A) COLLECTE DES DONNEES :

Dans le souci de récupérer le maximum de questionnaires, nous avons jugé utile de nous déplacer vers les acteurs à qui nous les avons distribués, en demandant aux sujets de répondre si possible sur place afin d'éviter les retards et les déperditions.

Nous avons ainsi rencontré certains lutteurs, techniciens, amateurs, administrateurs et managers aux arènes et lors du drapeau du chef de l'Etat de l'édition 2007 à Kaolack.

B) Tableau récapitulatif général de la population :

Echantillons	Managers	Lutteurs	Amateurs	Administrateurs	Techniciens	Total
	18	50	31	16	32	147

CHAPITRE III: PRESENTATION ET COMMENTAIRE DES RESULTATS

CHAPITRE III : PRESENTATION ET COMMENTAIRE DES RESULTATS

Rappelons que cette étude cherche à objectiver les attitudes, les opinions et les avis des différents acteurs de la lutte sur les modifications du règlement lors des dix dernières années, lesquelles modifications ne manquent pas d'affecter les aspects spectaculaires et les aspects socioculturels de la lutte. Les questions posées en vue de recueillir ces informations au sein des différentes catégories d'acteurs de la lutte qui sont les managers, les lutteurs, les techniciens, les amateurs et les administrateurs sont de même nature.

RESULTATS DE L'ENQUETE SELON LES CATEGORIES

III-1-ATTITUDE, AVIS ET PROPOSITIONS DES ADMINISTRATEURS FACE AUX MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE LA LUTTE TRADITIONNELLE AVEC FRAPPE

TABLEAU n°1 : récapitulatif des réponses à la question n°1 portant sur les modifications des formes de chutes qui sont à l'origine des divergences que connaît l'arène sénégalaise.

Population	Effectifs	Oui	Non
Administrateurs		12	04
Total	16	12	04
Pourcentage	100%	75%	25%

Présentation des résultats :

En ce qui concerne l'ensemble des administrateurs interrogés, au nombre de 16, la majorité, soit 12 sur 16 représentant 75%, pense que les modifications concernant les formes de chutes sont à l'origine des divergences que connaît l'arène sénégalaise.

Commentaire : Comme le montre le tableau n° 1, la majeure partie de la population pense que ce sont les modifications portées sur les formes de chutes qui sont à l'origine des divergences que connaît l'arène sénégalaise.

- ✓ En effet, chez les administrateurs 12 d'entre eux sur les 16 interrogés soit 75% de cette population pensent que ces modifications des formes de chutes sont à l'origine des divergences qu'a connu l'arène sénégalaise (nombre très significatif).

Les raisons avancées sont nombreuses mais nous retiendrons entre autres :

- « Les lutteurs n'ont pas droit à la parole par rapport à la modification apportée sur les critères de la chute. »
- « Les changements opérés sur le règlement ne sont pas tout de suite maîtrisés par les arbitres de la commission centrale et leur application pose aussi problème aux lutteurs et aux amateurs qui ne sont pas forcément informés à temps.»
- « Certains critères de terrassement ou de non chute contenus dans le règlement actuel ne sont pas conformes à l'esprit et à la lettre de nos traditions de lutte.»
- « Les amateurs ne maîtrisent pas le règlement d'où les multiples contestations. »

Par contre, d'autres, soit 25% des administrateurs interrogés pensent que les modifications concernant les formes de chutes ne sont pas à l'origine des divergences que connaît l'arène sénégalaise. Les raisons avancées sont :

- « C'est un problème de l'acceptation ou non du règlement de la base au sommet. »
- « Les critères et les formes de chutes ont fait l'objet d'un consensus dans toutes les composantes de la lutte. »
- « C'est plutôt les lutteurs qui ne maîtrisent pas le règlement, les critères et les formes de chutes. »
- « Les modifications apportées sont claires et nettes. »

TABLEAU n° 2 : récapitulatif des réponses à la question n°2, concernant la nécessité de revoir ou non ces modifications.

Population	Effectifs	Oui	Non
Administrateurs		12	04
Total	16	12	04
Pourcentage	100%	75%	25%

Présentation des résultats :

Population interrogée 16 soit 100%

Pour le oui 12 personnes sur 16 soit 75%

Pour le non 04 personnes sur 16 soit 25%

Commentaire

Le tableau n° 2 nous montre que la majorité de cette population interrogée pense qu'il est nécessaire de revoir les modifications du règlement de la lutte traditionnelle sénégalaise avec frappe.

- ✓ La majorité d'entre eux ; c'est-à-dire 12 parmi les 16 interrogés, soit 75% de cette population pensent qu'il y a nécessité de revoir ces modifications dans leur globalité. Les raisons avancées sont nombreuses mais nous retiendrons, à ce titre :
 - « Ces modifications sont à revoir dans le but d'améliorer les règles du jeu vu l'expansion que prend la lutte ».
 - « La lutte connaît un essor et se place parmi les sports favoris et sa dimension culturelle ».
 - « Pour éviter les nombreuses contestations des verdicts finals ».
 - « Ces modifications sont inadaptées ».
 - « Pour associer la tradition (un lutteur est un homme digne à la modernité) ».
- ✓ Par contre, pour d'autres, c'est-à-dire 25% de la population interrogée, il n'est pas nécessaire de revoir ces modifications. Les raisons qu'ils ont avancé sont les suivantes :
 - « C'est la sensibilisation des populations sur le règlement qui fait défaut ».
 - « Elles sont claires et nettes aussi pour la lutte avec et sans frappe ».
 - « Il faut informer les populations ».
 - « Il faut seulement donner des explications à travers les médias sur ces modifications ».

TABLEAU n° 3 : récapitulation des réponses à la question n° 3, destinée à l'administration et concernant les modifications portant sur :

- l'espace de combat
- le temps de combat
- les critères de terrassement
- la détermination des lutteurs

Population	Effectifs	Espace de combat		Temps de combat		Critères de terrassement		Détermination des lutteurs	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Administrateurs		06	10	05	11	10	06	09	07
Total	16	06	10	05	11	10	06	09	07
Pourcentage	100%	37,5 %	62,5 %	31,25 %	68,75 %	62,5 %	37,5 %	56,25 %	43,75 %

Présentation des résultats :

Population interrogée 16 soit 100%

❖ Concernant l'espace de combat :

Pour le oui 06 personnes sur 16 soit 37,5%

Pour le non 10 personnes sur 16 soit 62,5%

❖ Concernant le temps de combat :

Pour le oui 05 personnes sur 16 soit 31,25%

Pour le non 11 personnes sur 16 soit 68,75%

❖ Concernant les critères de terrassement :

Pour le oui 10 personnes sur 16 soit 62,5%

Pour le non 06 personnes sur 16 soit 37,5%

❖ Concernant la détermination des lutteurs :

Pour le oui 09 personnes sur 16 soit 56,25%

Pour le non 07 personnes sur 16 soit 43,75%

Commentaire :

Le tableau n°3 nous montre que cette population interrogée est contre le fait que ces modifications soient portées sur l'espace de combat et le temps de combat.

Les 10 parmi les 16 ne sont pas d'accord à ce que ces modifications soient portées sur l'espace de combat soit 62,5% de la population interrogée.

Les 11 parmi les 16 interrogées ne sont pas pour le fait que ces modifications soient portées sur le temps de combat soit 68,75%.

Par contre, les 10 parmi les 16 interrogées pensent que ces modifications doivent être portées sur les critères de terrassement soit 62,5%.

Les 09 parmi les 16 interrogées pensent aussi que ces modifications devraient être portées sur la détermination des lutteurs soit 56,25%.

Nous constatons que la population interrogée nous a apporté des réponses positives et négatives parmi lesquelles nous retiendrons certaines d'entre elles :

- ✓ Pour l'espace de combat : le non remporte sur le oui soit 62,5% sur les 100% de la population interrogée sont contre à ce que ces modifications soient portées sur l'espace de combat.

Les raisons avancées par certains sont :

- « L'espace est bien adapté, sinon le réduire encore pour limiter les fuites de combat. »

- « Il est suffisamment large pour qu'un combat puisse s'y dérouler »
- « Il doit être encore plus réduit pour que les lutteurs luttent »
- « L'espace de combat est assez large pour réaliser des chutes ».
- ✓ Pour ceux qui sont pour ; ont avancé d'autres raisons soit 37,5% sur les 100% de la population interrogée.
- « Pour éviter la passivité de certains lutteurs quand ils sont en mauvaise posture ».
- « Agrandir l'espace de combat pour contenir les grands gabarits. »
- « Il doit être réduit pour éviter la fuite, la passivité car les avertissements sur la lutte avec frappe techniquement n'ont pas d'impact sinon financièrement. »
- ✓ Pour le temps de combat : le négatif remporte sur le positif soit 68,75% sur les 100% de la population interrogée sont contre ces modifications concernant le temps de combat.

Certaines justifications avancées sont :

- « Il est bon, cela permet en fin de combat d'avoir une chute. »
- « Parce que l'homme n'est pas une machine ».
- « Pour favoriser la combativité. »
- « Il est suffisant et bien réparti. »
- « Les modifications apportées par le C.N.G / lutte sont bonnes ».

Certains propos recueillis auprès de ceux qui sont pour les modifications ; soit 31,25% de la population interrogée sont:

- « Eviter à ce que les lutteurs ne fassent pas de cinéma. »
- « Favoriser la combativité et enterrer la passivité. »
- « Donner aux lutteurs le temps de s'adapter et d'être dans le bain. »
- « Il doit être réduit et éviter aux combats de s'éterniser, d'ennuyer les gens ».
- ✓ Pour les critères de terrassement : le oui l'emporte sur le non. 62,5% de la population interrogée pense que ces modifications devraient être portées sur les critères de terrassement.

Certains pensent qu'il faut :

- « Revoir certains critères surtout ceux qui prêtent à équivoque. »
- « Les quatre appuis, outre les deux genoux constituent des divergences ».
- « Parce qu'un lutteur une fois à quatre pattes devient inefficace. »
- « Pour être conforme à la tradition. »

Selon ceux qui sont contre ces modifications, soit 37,5% de la population interrogée, il faut :

- « Se référer au règlement FILA. »

- « Il faut que ces formes de chutes soient acceptées par tous. »
- « Il faut que les lutteurs soient informés et acceptent ces formes de chutes ainsi que leurs responsables (connaissance du règlement). »
- ✓ Pour la détermination des lutteurs : le oui l'emporte sur le non. 56,25% de la population interrogée pense que ces modifications devraient être portées sur la détermination des lutteurs.

Cela permettra de :

- « Mettre fin aux tricheries, aux combines. »
- « Eviter les passivités des lutteurs. »
- « Réfuter le refus de combat synonyme de peur, donc de défaite ».
- « Donner la victoire au lutteur le plus combatif pour les départager. »

Ceux qui sont contre, soient 43,75% de la population interrogée :

- « Eviter la passivité déroutante non sanctionnée à l'issue du combat. »
- « Interdire aux lutteurs de décevoir les amateurs en se cachant derrière la souplesse, la tricherie. »
- « Favoriser la détermination des lutteurs d'autant plus qu'ils sont les premiers gagnants. »

III-2-ATTITUDE, AVIS ET PROPOSITIONS DES MANAGERS FACE AUX MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE LA LUTTE TRADITIONNELLE AVEC FRAPPE

TABLEAU n°4 : récapitulation des réponses à la question n°1, destinée aux managers et aux lutteurs concernant leur niveau de perception des modifications observées au cours des 10 dernières années au niveau de la lutte sénégalaise avec frappe.

Population	Effectifs	Excellent	T. Bien	Bien	A. Bien	Passable	Médiocre
Managers	18	00	05	02	00	08	03
Lutteurs	50	01	07	19	00	14	09
Total	68	01	12	21	00	22	12
Pourcentage	100%	01,47%	17,65%	30,88%	00%	32,35%	17,65%

Présentation des résultats :

Population interrogée 68 soit 100%.

Pour l'excellence 01 personne sur 68, soit 1,47%

Pour le très bien 12 personnes sur, 68 soit 17,65%

Pour le bien 21 personnes sur 68, soit 30,88%

Pour l'assez bien aucun résultat sur 68, soit 00%

Pour le passable 22 personnes sur 68, soit, 32, 35%

Pour le médiocre 12 personnes sur 68, soit 17,65%

Commentaire :

Le tableau n°4 nous montre que la plupart de la population interrogée pense que les modifications observées au cours des 10 dernières années au niveau de la lutte sénégalaise avec frappe sont acceptables.

Pour le bien nous avons enregistré 30,88% de la population interrogée

Pour le passable nous avons enregistré 32,35 de la population interrogée.

Par contre certains d'entre cette population interrogée pensent autrement. C'est ainsi que nous avons noté :

Pour l'excellent 1,47% de la population interrogée.

Pour le très bien et le médiocre un total de 35,3% de la population interrogée

Pour l'assez bien on n'a pas pu obtenir de réponse.

De nombreuses propositions ont été avancées par les populations interrogées mais nous n'avons retenu que certaines d'entre elles, à savoir :

✓ Concernant l'excellence :

- « Avec ces modifications, les lutteurs sénégalais d'aujourd'hui deviennent plus compétitifs qu'auparavant. »

✓ Concernant le très bien :

- « Elles ont modernisé la lutte avec frappe. »
- « Mais il faut organiser des stages pour les lutteurs afin qu'ils soient mieux informés sur les formes de chutes. »
- « Grâce à elles la lutte a connu une grande évolution ».

✓ Concernant le bien :

- « Mais il faut revoir l'arbitrage (le règlement) ».
- « C'est bon dans l'ensemble mais il faut revoir ces modifications »
- « Les modifications ont permis à la lutte de connaître un certain niveau d'évolution. »
- « Parce que sans le règlement la lutte n'aurait pas connu cette évolution ».

✓ Concernant le passable :

- « Il faut revoir les modifications surtout au niveau des critères de terrassement (arbitrage) ».
- « J'ai l'impression que les arbitres ne maîtrisent pas ces modifications surtout du côté des formes de chutes. »
- « Il faut appliquer le cas des passivités au niveau des critères de terrassement. »
- « Revoir l'arbitrage »
- ✓ Concernant le médiocre :
 - « Les arbitres ne respectent pas le règlement qu'ils ont établi eux-mêmes dans certains combats ».
 - « Les quatre appuis doivent être considérés comme chute ».
 - « J'ai constaté que les arbitres ne maîtrisent pas bien le règlement qu'ils ont établi ».

TABLEAU n° 5 : Réponses à la question n° 2, destinée aux managers et relative **au rapport entre les modifications du règlement et l'amélioration du spectacle sans dénaturer la lutte sénégalaise avec frappe.**

Population	Effectifs	Oui	Non
Managers		12	06
Total	18	12	06
Pourcentage	100%	66,66%	33,33%

Présentation des résultats :

Population interrogée 18 personnes, soit 100%.

Pour le oui 12 personnes sur 18 soit, 66,66%.

Pour le non 06 personnes sur 18 soit, 33,33%.

Commentaire :

Dans le tableau n°5 la majorité de la population interrogée pense que les modifications apportées au niveau de la lutte sénégalaise avec frappe ont amélioré le spectacle sans dénaturer l'aspect culturel de notre tradition.

En effet les 66,66% de la population interrogée pensent que ces modifications sont à l'origine de l'évolution de cette forme de lutte sur tous les plans.

Nombreuses raisons ont été avancées mais nous retiendrons entre autre :

- « Elles ont rendu plus spectaculaire la lutte avec frappe. »

- « C'est grâce à ces modifications que la lutte s'est modernisée. »
- « La lutte est devenue plus spectaculaire qu'avant mais l'aspect traditionnel fait défaut. »
- « elles ont amélioré les spectacles mais l'aspect culturel a disparu ».

Par contre, d'autres pensent le contraire soit 33,33% de la population interrogée.

Pour eux, les modifications apportées au niveau de la lutte sénégalaise avec frappe ne peuvent en aucun cas améliorer le spectacle sans dénaturer l'aspect culturel de notre tradition.

D'autres raisons avancées sont :

- « l'aspect traditionnel de la lutte avec frappe a disparu. »
- « On ne reconnaît plus l'aspect culturel de la lutte traditionnelle avec frappe. »
- « Elles ont dénaturé la lutte sénégalaise de nos ancêtres car la chute doit être claire aux yeux de tout le monde ».
- « Parce qu'on ne reconnaît plus le lutteur à travers sa tenue de lutte « nguimb », son comportement. »

Tableau n°6: Réponse à la question n° 3, destinée aux managers et concernant les composantes du règlement où ces modifications devraient être portées à savoir :

-L'espace de combat

-Le temps de combat

-Les critères de terrassement

-La détermination des lutteurs

Population	Effectifs	Espace de combat		Temps de combat		Critères de terrassement		Détermination des lutteurs	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Managers		08	10	13	05	17	01	17	01
Total	18	08	10	13	05	17	01	17	01
%	100%	44,44	55,55	72,22	27,77	94,44	5,55	94,44	5,55
		%	%	%	%	%	%	%	%

Présentation des résultats :

Population interrogée 18 soit 100%.

✓ Concernant l'espace de combat :

Pour le oui 08 personnes sur 18, soit 44,44%.

Pour le non 10 personnes sur les 18, soit 55,55%.

✓ Concernant le temps de combat :

Pour le oui 13 personnes sur les 18, soit 72,22%.

Pour le non 05 personnes sur les 18, soit 27,77%.

✓ Concernant les critères de terrassement :

Pour le oui 17 personnes sur les 18 soit 94,44%.

Pour le non 01 personne sur les 18, soit 5,55%.

✓ Concernant la détermination des lutteurs :

Pour le oui 17 personnes sur les 18, soit 94,44%.

Pour le non 01 personne sur les 18, soit 5,55%.

Commentaire :

Le tableau n° 6 nous montre que dans cette population interrogée, certains sont pour ces modifications et d'autres sont contre :

❖ Sur l'espace de combat, les 44,44% de cette population interrogée pensent que ces modifications devraient être portées à ce niveau. Par contre les 55,55% de cette population sont contre les modifications apportées sur ce dernier. A ce niveau le non l'emporte sur le oui.

Nous retiendrons ainsi certaines raisons avancées pour ceux qui pensent que ces modifications sont nécessaires :

- « Cela permet aux lutteurs de rester sur place et de se battre. »
- « On doit réduire l'aire de combat. »
- « On doit laisser les lutteurs se battre dans un espace non délimité. »
- « On doit enlever les sacs parce qu'on ne doit pas demander aux lutteurs de se limiter dans un air de combat. »

Les raisons avancées par ce qui sont contre ces modifications :

- « Parce que l'aire de combat est bien délimité. »
 - « Parce que si l'espace de combat est large, nous assisterons à un combat athlétique et non à un combat de lutte ».
 - « Il est suffisamment large pour que les lutteurs puissent s'y déplacer ».
 - « L'espace est bon pour lutter mais il faut mettre une zone de protection en dehors des sacs parce que les lutteurs s'y blessent des fois. »
- ❖ Sur le temps de combat, le oui remporte sur le non soit 72,22% sur les 100% de la population interrogée sont pour ces modifications apportées à ce niveau. Par contre, les 27,77% de cette population sont contre ses modifications.

Les raisons avancées par certaines qui sont pour ces modifications :

- « Réduire le temps de combat parce qu'il y a des combats qui se terminent en moins d'une minute. »
- « Permettre aux lutteurs de finir le combat en temps voulu. »
- « Ne pas limiter le temps de combat. »
- « Laisser le combat continuer jusqu'à ce qu'il y ait chute. »

Ceux qui sont contre ont avancé d'autres raisons :

- « Le temps est suffisamment large sinon il faut le diminuer car des fois les combats ne durent pas cinq minutes. »
- « Il est suffisamment large. »
- « Le temps est suffisant pour un combat de lutte, à la fin du temps si il n'y a pas de chute, on donne la victoire au plus actif. »
- ❖ Sur les critères de terrassement ; presque la totalité de la population interrogée, soit 94,44%, pensent que ces modifications devraient porter à ce niveau.

Les raisons qu'ils ont avancées parmi tant d'autres sont :

- « Revoir les critères de terrassement. »
- « Accepter les quatre appuis comme une chute, et non la tête au sol. »
- « Ne pas admettre les cinq appuis ; aussi faudrait-il enlever la touche de tête au sol car la chute doit être claire et nette. »
- « Résoudre les problèmes qu'ont les arbitres pour donner la victoire à cause de la confusion ».

Par contre une personne, soit 5,55% de la population interrogée pense que ces modifications ne devraient pas être portées sur les critères de terrassement.

La raison qu'elle a avancée est la suivante :

- « chuter par la tête. »
- ❖ Sur la détermination des lutteurs ; presque l'ensemble de la population, soit 94,44% (nombre très impressionnant) pense que ces modifications devraient être portées sur la détermination des lutteurs. Les raisons avancées sont nombreuses mais nous retenons que :
- « Parce qu'on voit des lutteurs qui fuient durant tout le temps de combat. »
- « parce que même en gréco-romaine, en libre et en boxe, il y a victoire par point donc le plus actif doit remporter la victoire. »
- « pas d'interruption jusqu'à ce qu'il y ait chute ou en cas de match nul, donner la victoire au plus actif. »

- « le combat doit continuer jusqu'à ce qu'un d'entre eux tombe ou démissionne. »
- « A mi-temps, le lutteur le plus actif doit remporter la victoire. »

Par contre, une personne soit 5.55% de la population interrogée juge que ces modifications, soient portées sur la détermination des lutteurs. La raison avancée est que :

- « On doit laisser le combat continuer jusqu'à ce que l'un d'entre eux terrasse. »

III-3-ATTITUDE, AVIS ET PROPOSITIONS DES TECHNICIENS FACE AUX MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE LA LUTTE TRADITIONNELLE AVEC FRAPPE

Cette catégorie est l'une des plus influentes pour les propositions de modification du règlement ainsi que leur application et leur diffusion parce qu'ils sont les interfaces entre les autres catégories et la lutte dans ses aspects techniques et réglementaires. Cette catégorie se présente comme suit et est composé de :

TABLEAU n° 7 : Profil de la population des Techniciens.

Population	Effectifs	D.T.N	D.T.R	C.T.R	I.E.P.S	Entraîneur	A.I	A.N	A.R
Techniciens		01	02	03	04	07	01	07	07
Total	32	01	02	03	04	07	01	07	07
Pourcentage	100 %	3,12%	6,25%	9,37%	12,5%	21,87%	3,12%	21,87%	21,87%

LEGENDE :

DTN : Directeur Technique National

DTR : Directeur Technique Régional

CTR : Commission Technique Régional

IEPS : Instituteur d'Education Physique et Sportive

AI : Arbitre International

AN : Arbitre National

AR : Arbitre Régional

Présentation des résultats :

Dans ce Tableau n°7 nous constatons que parmi la population des techniciens interrogés, nous avons enregistré :

- pour le DTN un (01) membre soit 3,12%

- pour les CTR deux (02) personnes soit 6,25%

- pour les IEPS quatre (04) personnes soit 12,25%
- pour les entraîneurs sept (07) personnes soit 21,87%
- pour les arbitres internationaux une personne (01) soit 3,12%
- pour les arbitres nationaux sept (07) personnes soit 21,87%
- pour les arbitres régionaux sept (07) personnes soit 21,87%

TABLEAU n°8: récapitulatif des réponses à la question n°1 destinée aux techniciens et relative aux **modifications apportées sur le règlement au cours des 10 dernières années.**

Population	Effectifs	Espace de combat		Durée du combat		Critères de terrassement	
		Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Techniciens		32	00	32	00	32	00
Total	32	32	00	32	00	32	00
Pourcentage	100%	100%	00%	100%	00%	100%	00%

Présentation des résultats :

Population interrogée 32 soit 100%

Le oui domine totalement le non sur l'ensemble des réponses recueillies.

❖ Concernant l'espace de combat :

Pour le oui 32 personnes sur les 32 soit 100%

❖ Concernant la durée du combat :

Pour le oui 32 personnes sur les 32 soit 100%

❖ Concernant les critères de terrassement :

Pour le oui 32 personnes sur les 32 soit 100%

Commentaire :

Le tableau n°8 nous montre que durant ces dix dernières années, il y a eu des modifications au niveau de la lutte sénégalaise sur tous les plans.

En effet, la population interrogée est constituée de 32 personnes, soit 100%, affirme qu'il y a eu des modifications de la lutte sénégalaise aussi bien sur l'espace de combat que sur la durée du combat et sur les critères de terrassement.

Différentes raisons ont été avancées et parmi lesquelles nous retenons :

- Pour l'espace de combat :
 - « Trois modifications ; les barrières, les cordes et les sacs. »

- « Des barrières on est passé aux cordes et enfin aux sacs. »
- « Deux modifications ; 25m à 30m de diamètre. »
- « Avant l'installation des sacs, il y avait des cordes et des piquets. »
- « Plusieurs (les barrières, les cordes, les sacs de sable, les sacs mous). »
- « Le diamètre, la forme de l'espace de combat qui peut être circulaire mais aussi carré. »
- Pour la durée du combat :
 - « Passage de 45mn à 30mn avec une pause de 5mn pour les grands combats et 20mn pour les petits combats avec une pause de 3mn. »
 - « Le temps de 45mn qui était en vigueur a été écourté à 30mn. »
 - « Trois modifications : 45mn, 30mn pour les grands combats et 20mn pour les petits combats. »
 - « Deux modifications : 45mn et 30mn avec une pause de 5mn. »
 - « Une heure de combat, 45mn de combat et 30mn de combat. »
 - « Trois modifications : 3x15mn, 2x15mn pour les grands combats et 2x10mn pour les petits combats. »
 - « Nombreux : 40mn, 30mn pour les grands combats avec une pause de 5mn et 20mn pour les petits combats avec une pause de 3mn. »
- Pour les critères de terrassement :
 - « Nombreux : les deux, trois, quatre appuis. »
 - « Suppression des quatre appuis, implication de la touche de tête au sol. »
 - « Les deux et quatre appuis. »
 - « Les deux, les trois, les quatre appuis ne sont plus considérés comme étant des chutes. »
 - « Les quatre appuis sont supprimés. »
 - « La règle des trois appuis est enlevée. »

TABLEAU n°9: récapitulatif des réponses à la question n° 2 destinée aux techniciens et relative a la validation d'une chute dans un combat de lutte avec frappe.

Population	Effectifs	Le lutteur est assis sur ses fesses	La tête du lutteur touche le sol	Le lutteur a un genou et 2 mains au sol	Le lutteur a 2 genoux et 2 mains au sol	Autres
Techniciens	32	32	32	00	00	32
Total	32	32	32	00	00	32
Pourcentage	100%	100%	100%	00%	00%	100%

Présentation des résultats :

Population interrogée 32 soit 100%

Le oui l'emporte sur le non sur certaines des réponses obtenues.

- Le lutteur est assis sur les fesses :
Pour le oui 32 personnes sur les 32, soit 100%
- La tête du lutteur touche le sol :
Pour oui 32 personnes sur les 32, soit 100%
- Le lutteur a un genou et deux mains au sol :
Pour le oui aucune personne sur les 32, soit 00%
- Le lutteur a deux genoux et deux mains au sol :
Pour le oui aucune personne sur les 32, soit 00%
- Autres :
Pour le oui 32 personnes sur les 32, soit 100%

Commentaire :

Le tableau n° 9 nous montre quand est-ce qu'une chute est validée dans un combat de lutte avec frappe.

En effet, les 32 personnes de la population interrogée, soit 100%, confirment qu'une chute est validée dans un combat de lutte avec frappe lorsque :

- ✓ Le lutteur est assis sur les fesses ;
- ✓ La tête du lutteur touche le sol ;

Ces techniciens ont énuméré d'autres formes de chutes dans un combat de lutte avec frappe à savoir :

- « L'abandon par blessure et par décision médical ».
- « Le coucher sur le côté ».
- « Le ventre au sol ».
- « Le dos au sol ».
- « Assis sur les talons ».

Par contre, l'ensemble de cette population interrogée, soit 32 personnes, confirme qu'il n'y a pas de chute dans le présent règlement quand le lutteur a :

- ✓ Un genou et deux mains au sol. (03 appuis)
- ✓ Deux genoux et deux mains au sol (04 appuis)

III-4-ATTITUDE, AVIS ET PROPOSITIONS DES LUTTEURS FACE AUX MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE LA LUTTE TRADITIONNELLE AVEC FRAPPE

TABLEAU n°10 : Récapitulatif des réponses à la question n°.2 destinée aux lutteurs et relative à l'impact des modifications sur la technique.

Population	Effectifs	OUI	NON
Lutteurs		30	20
Total	50	30	20
Pourcentage	100%	60%	40%

Présentation des résultats :

Population interrogée 50 personnes, soit 100%

Pour le oui nous avons enregistré 30 personnes sur les 50, soit 60%.

Pour le non nous avons enregistré 20 personnes sur 50, soit 40%.

Commentaire :

Dans ce tableau n°10 nous avons constaté que la majorité des lutteurs interrogés pensent que les modifications concernant les formes de chutes ont une influence sur la technique préférée.

Ce groupe représente les 60% de la population interrogée. Ainsi nous retiendrons certaines des raisons avancées à savoir :

- «L'autorité de l'arbitre sur l'aire du combat; c'est lui qui décide et en général il ne revient plus sur sa décision. »
- « Les problèmes que rencontrent les lutteurs pour saisir la tenue de l'adversaire parce qu'ils ne sont plus en tenue traditionnelle (nguimb) ».
- « La perte facile du combat causée par l'usage de certaines techniques ».
- « La crainte d'enfreindre le règlement fait que nous (les lutteurs) ne parvenons pas à combattre correctement ; ce qui retarde parfois nos combats ».
- « Certaines formes de chutes nous empêchent d'aller à fond dans nos techniques. »
- « Impossibilité de faire certaines attaques pour ne pas perdre le combat. »
- « Hésitation dans l'exécution normale de certaines de mes techniques. »
- « Ces modifications empêchent la technique qui amène l'adversaire au sol. »

Par contre la minorité (40%) pense que ces modifications n'ont aucune influence sur la technique préférée.

Multiples raisons ont été avancées parmi lesquelles nous retenons :

- « Je connais tout simplement les formes de chutes ».
- « Je connais des interdits et je prends toujours en compte les formes de chutes ».
- « Je lutte comme je peux sans tenir compte de ces modifications. »
- « Je vais à fond de mes techniques dans un combat de lutte ».
- « Je n'ai aucun problème dans l'exécution de mes techniques. »
- « J'ai toujours respecté la décision de l'arbitre. »
- « Je n'ignore pas les différentes formes de chutes. »

TABLEAU n°11: récapitulatif des réponses à la question n° 3 destinée aux lutteurs et concernant ce sur quoi devrait porter les modifications apportées au règlement.

Population	Effectifs	Espace de combat	Temps de combat	Critères de terrassement
Lutteurs		04	05	41
Total	50	04	05	41
Pourcentage	100%	08%	10%	82%

Présentation des Résultats :

Population interrogée 50 soit 100%.

Pour l'espace de combat, 04 personnes sur les 50.

Pour le temps de combat, 05 personnes sur les 50.

Pour les critères de terrassement, 41 sur les 50.

Commentaire :

Dans ce Tableau n° 11, nous remarquons que les avis sont partagés par l'ensemble de la population interrogée.

- ✓ Pour les critères de terrassement ; la majeure partie de la population interrogée, soit 82% (nombre très significatif), pense que ces modifications devraient être portées à ce niveau. Ainsi nous enregistrons certaines des raisons avancées par quelques uns de cette population :
 - « Les quatre et les deux appuis doivent être validés dans un combat de lutte avec frappe. »
 - « Il faut impliquer les quatre appuis dans les formes de chutes. »
 - « Les critères de terrassement sont à revoir au niveau du CNG / lutte. »
 - « Chez nous lutteurs, il y a certaines des critères de terrassement que nous ne maîtrisons pas. »
 - « Le fait que la tête touche le sol doit être enlevé, ainsi que la victoire par blessure car c'est la lutte avec frappe qui le demande. »
 - « Ce sont les arbitres qui posent problème. j'ai l'impression que ces derniers ne connaissent pas les formes de chutes ou ils ont leurs lutteurs favoris. »
- ✓ Pour le temps de combat ; 10% de la population interrogée pensent que ces modifications devraient être axées seulement sur la durée du combat.

De nombreuses raisons ont été avancées entre autres :

- « La réduction du temps de combat qui permet aux combattants de multiplier leurs attaques ».
- « Le combat qui dure plus de 15mn ne devient plus intéressant. »
- « Il faut enlever les prolongations à mi-temps et donner la victoire au plus actif ou alors donner un match nul car, même en football et dans les autres disciplines il y a des matches nuls. »
- ✓ Pour l'espace de combat ; 8% de la population interrogée pensent que ces modifications devraient être portées au niveau de l'aire de combat.

Voici certaines raisons avancées :

- « La réduction de l'espace de combat pour que les lutteurs ne fuient pas le combat. »
- « Cela permet aux lutteurs de ne pas fuir durant tout le combat. Donc on doit le réduire davantage. »
- « La réduction de l'espace de combat permet aux combattants de lutter sur place et d'avoir un combat rapide. »

III-5-ATTITUDE, AVIS ET PROPOSITIONS DES AMATEURS FACE AUX MODIFICATIONS DU REGLEMENT DE LA LUTTE TRADITIONNELLE AVEC FRAPPE

TABLEAU n° 12 : récapitulatif des réponses à la question n°1, destinée aux amateurs et relative à l'influence des modifications observées du règlement au cours des 10 dernières années sur les valeurs culturelles de la lutte avec frappe.

Population	Effectifs	Oui	Non
Amateurs		21	10
Total	31	21	10
Pourcentage	100%	67,74%	32,26%

Présentation des résultats :

Population interrogée 31 personnes, soit 100%

Pour le oui nous avons enregistré 21 personnes sur 31, soit 67,74%.

Pour le non nous avons enregistré 10 personnes sur les 31, soit 32,26%.

Commentaire :

Dans ce tableau n°12, nous constatons que la majeure partie des amateurs (67,74%) pensent que les modifications de ces 10 dernières années du règlement de la lutte avec frappe ont une influence sur les valeurs culturelles de cette forme de lutte.

Nous retiendrons certaines des raisons avancées par ces derniers :

- « Les lutteurs ne sont plus en tenue traditionnelle « nguimb » mais plutôt en cuissard. »
- « L'aspect culturel a disparu vis à vis du comportement des lutteurs. »
- « Revoir le règlement tout en respectant nos valeurs culturelles parce que les quatre appuis sont une chute claire et nette. »

- « On ne reconnaît plus le lutteur traditionnel dans sa globalité (tenue, son entrée, son comportement) et l'aspect financier gagne du terrain. »

Par contre les 32,26% restant, pensent le contraire. Pour eux, ces modifications observées au cours des dix dernières années au niveau de la lutte sénégalaise avec frappe n'ont aucune influence sur les valeurs culturelles de notre tradition.

Voici certaines raisons qu'ils ont avancées :

- « Ces modifications ont rendu plus spectaculaire cette lutte dans sa globalité. »
- « La lutte s'est modernisée grâce à ces modifications et dans tous les plans (social, culturel, politique, financier). »
- « Ces modifications ont permis au C.N.G/lutte de promouvoir et de mieux gérer la lutte. »
- « La lutte a connu une grande évolution grâce à ces modifications. »
- « Exemple : l'Ecurie de Fass n'a pas varié sa façon d'entrer dans l'arène. »

TABLEAU n°13: Récapitulatif des réponses à la question n°2 destinées aux amateurs et cherchant à préciser les composantes du règlement sur lesquelles portent les modifications apportées.

Population	Effectifs	Espace de combat		Durée du combat		Critères de terrassement	
		OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Amateurs		31	00	31	00	31	00
Total	31	31	00	31	00	31	00
Pourcentage	100%	100%	00%	100%	00%	100%	00%

Présentation des résultats :

Le OUI domine totalement sur l'ensemble des réponses recueillies car nous avons enregistré 31 réponses positives soit 100% de la population interrogée.

Commentaire :

Dans ce tableau n°13, toute la population interrogée confirme que les modifications observées au cours des dix dernières années au niveau de l'arène sénégalaise ont une influence sur nos valeurs culturelles dans la lutte avec frappe.

En effet, la totalité des personnes interrogées, au nombre de 31, affirme qu'il y a des modifications aussi bien sur l'espace de combat que sur la durée de combat et sur les critères de terrassement.

Ainsi nous pouvons citer certaines parmi les réponses obtenues :

❖ Pour l'espace de combat :

- « Beaucoup de modifications : avant il n'y avait pas de limites, aujourd'hui l'espace de combat est délimité par des sacs. »
- « Les barrières, les cordes, les sacs. »
- « Avant l'arène était sans limites, mais aujourd'hui le dispositif de délimitation et de sécurité est constitué de barrières, des cordes et enfin de sacs (sacs de sable ou sacs mous). »
- « Plusieurs modifications dont les barrières, les cordes, les sacs. »
- « Avant l'espace était rectangulaire mais maintenant il est circulaire. »
- « Des barrières, on est passé aux sacs car les barrières causaient beaucoup de dommages aux lutteurs. »

❖ Pour la durée du combat :

- « Une modification du temps de combat qui est passé de 45mn à 30mn avec une pause de 05mn. »
- « Trois (03) modifications (sans limites, les 45mn et enfin les 30mn avec 05mn de pause pour les grands combats ; et 20mn pour les petits combats avec 03mn de pause. »
- « Deux (02) modifications : de 45mn on est arrivé à 30mn. »
- « Les arrêts pour des raisons médicales. »
- « Le comportement des lutteurs qui ne cessent de demander des temps morts. »

❖ Pour les critères de terrassement :

- « Nombreux surtout au niveau des deux (02), trois (03), quatre (04) appuis. »
- « Trois (03) modifications, les deux (02) genoux, les trois (03) appuis, les quatre (04) appuis. »
- « Deux (02) modifications, les deux et quatre appuis. »
- « Chute latérale, chute par la tête au sol. »
- « Les quatre (04) appuis, les deux (02) genoux au sol, les cinq (05) appuis. »



**CHAPITRE IV:
PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS
PRIORITAIRES**

CHAPITRE IV : PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS PRIORITAIRES :

La lutte sénégalaise traditionnelle avec frappe est une activité ludomotrice qui trouve sa spécificité dans l'admission des coups de poings .Elle a toujours été une activité qui ne laisse personne indifférente au Sénégal.

Aujourd'hui, elle est devenue une discipline professionnelle capable de hisser le rang socio-économique de l'individu, dont la pratique est généralisée dans tout le pays. Elle génère depuis sa professionnalisation des millions de francs.

Cette forme de lutte connaît d'énormes divergences qui nous obligent à apporter quelques propositions dans le but de mieux gérer, développer et promouvoir la lutte sénégalaise dans sa globalité.

D'abord, il faudrait que les spécialistes de la lutte harmonisent l'espace de combat ainsi que le temps de combat afin de permettre aux spectateurs et aux amateurs d'assister à un vrai combat de lutte active; comme l'exemple malheureux du combat : YEKINI contre TAPHA GUEYE car les milliers de spectateurs sont restés sur leur faim.

Ensuite, il s'agira de revoir les critères de terrassement car un lutteur qui se retrouve au sol avec quatre appuis, perd au moins la presque totalité de sa capacité à se protéger contre les coups. En effet, les coups de poings de l'adversaire peuvent être très dangereux pour un lutteur qui utilise ses mains comme appuis au sol et qui est ainsi à découvert et vulnérable sur les coups très dangereux reçus sur sa nuque, ses tempes bref, sur sa tête sans aucune protection. Il faudrait peut-être interdire la frappe sur le lutteur lors du combat au sol.

De même, la règle de l'avantage devrait être appliquée comme c'est le cas dans tous les sports de combat majeur. En effet, si dans un combat de lutte, un lutteur attaque et que les deux protagonistes tombent, ou que leurs têtes touchent le sol en même temps dans la direction initiée par l'attaquant (celui qui a amorcé l'action), le trio arbitrale devrait normalement donner la victoire, ou à défaut l'avantage, à celui qui a pris le risque de l'initiative ; parce que sans son action, les deux lutteurs n'auraient pas en arriver à cette position. La règle de l'avantage veut que la priorité soit donnée à l'attaquant. L'attaquant est privilégié en cas de confusion ou de doute et, du fait que c'est lui qui prend le plus de risque, bénéficie alors du pronostic favorable et ne peut en aucun cas en être la victime.

La détermination du lutteur dans un combat de lutte doit être normalement pris en compte par le CNG de lutte pour le respect du contrat, pour faire ou permettre le déroulement

du beau spectacle, pour le maintien des spectateurs .Parce que les lutteurs n'ont pas le droit de décevoir les amateurs.

Il faut que des avertissements soient distribués à tout moment et favorisent ainsi la victoire par combativité pour départager les lutteurs et non seulement impliquer l'imputation des 25% du cachet des lutteurs pour chaque avertissement synonyme de « passivité ».Une modification favorable a été apportée à ce niveau.

Et enfin, une révision du règlement de la lutte avec frappe permettrait d'améliorer, suivant certaines réalités, l'évolution de la discipline. Nous recommandons à tous les acteurs, administrateurs, techniciens, arbitres, amateurs, managers et promoteurs que : la sérénité demande à chacun, selon son niveau, ses compétences et ses responsabilités de dire ce qu'il peut faire pour que la lutte aille de l'avant. Car il y a des ethnies où il faut terrasser deux fois pour gagner .Il y en a d'autres qui considèrent un genou au sol ou quatre appuis comme une défaite.

Nous voyons que le règlement qui est un code consensuel de tous les acteurs ne s'adapte plus et nécessite un perpétuel réaménagement et les gens essayent de trouver des ajustements. D'une part, le CNG/ lutte, en place depuis le 24 Mars 1994, composé d'experts de haut niveau, ayant une bonne méthodologie d'approche, ne cesse d'apporter des éléments pour le développement de cette discipline. D'autre part, les managers et les promoteurs qui essaient de trouver des moyens pour faire la promotion d'un produit socio-économique sont aussi concernés.

Pour mieux gérer, développer et promouvoir la lutte dans sa globalité il faut que l'ensemble des acteurs s'orientent vers l'ouverture à la FILA (Fédération Internationale des Luites Associées) dans le sens d'une meilleure gestion de la lutte sénégalaise (lutte sans frappe, lutte avec frappe, lutte Gréco-romaine, lutte Olympique).

Pour y arriver, il faut prôner le respect des disponibilités réglementaires qui régissent la lutte.

CONCLUSION

CONCLUSION

Au terme de notre étude, nous avons procédé à une analyse, de l'évolution des savoirs et pratiques de référence de la lutte traditionnelle Sénégalaise tels qu'ils s'expriment à travers les modifications des règlements. Nous avons présenté cette recherche dans le but de sensibiliser les acteurs, de contribuer à mieux gérer, développer et promouvoir la lutte dans sa globalité

Il s'agit pour nous, d'entamer les réflexions préliminaires permettant à tout sénégalais en général et particulièrement, à tout technicien spécialiste de la lutte qui serait animé des mêmes ambitions que nous, d'approfondir cette étude au delà du terrain tant au niveau national qu'international.

En effet, la lutte permet aujourd'hui aux jeunes lutteurs sénégalais non seulement de gagner leur pain mais aussi de promouvoir et de conserver notre identité et notre patrimoine culturel national.

De nos jours, l'évolution de la lutte sénégalaise avec frappe à laquelle nous assistons montre d'une part une nette amélioration de la technicité de cette dernière, mais aussi d'autre part présente une raréfaction voire une disparition de certaines formes de corps dans les combats de lutte surtout au niveau des grands combats.

Ceci trouve peut-être son explication dans sa réglementation et du fait que la majeure partie de ces lutteurs n'a pas vécu beaucoup d'expériences au sujet du « mbapatt » ; ou n'a pas fréquenté « l'équipe nationale » afin d'intégrer certaines formes de corps ; ou bien n'a pas tout simplement pratiqué « la lutte moderne » comme la Lutte Africaine et la Lutte Libre Olympique.

Ce manque d'expérience et d'ouverture aux autres formes de pratiques peut entraîner un certain blocage dans sa compréhension, sa pratique son exécution, et son épanouissement.

En outre, une amélioration du règlement est nécessaire car nous savons tous que lorsqu'un produit évolue dans l'histoire et s'enrichit d'autres apports, c'est normal qu'il traverse des phases critiques. Normalement et nécessairement, il va passer par des mutations en relation avec le contexte.

Mais aussi, force est de constater que la majorité des lutteurs d'aujourd'hui méconnaissent les différentes modifications établies par le nouveau règlement.

En effet, les modifications du règlement de la lutte traditionnelle Sénégalaise, pourraient être incluses dans un processus de bouleversement général de notre patrimoine culturel pouvant occasionner un déracinement total.

Cette forme de lutte doit un minimum de respect à l'esprit qui régit la lutte traditionnelle.

Toute activité culturelle ou sportive a besoin d'évolution pour aller en avant tout en s'ouvrant vers d'autres horizons.

Ainsi, il faut savoir que la lutte, qui est un sport de chez nous, a un aspect culturel que nous devons classer dans un environnement social, un système de valeurs, un système de représentations, un système symbolique.

Pour ce faire, il faut que nous nous intéressions aux nouveaux jeux et enjeux liés à l'évolution de la discipline au Sénégal, avec comme problématique centrale : « Comment faire pour garder son identité et son originalité tout en s'ouvrant aux progrès ».

BIBLIOGRAPHIE

BIBLIOGRAPHIE

- 1- BIDIAR. I :** (1990) lutte traditionnelle avec frappe à Dakar : Quelles perspectives. Mémoire de maîtrise en STAPS-INSEPS DAKAR.
- 2-CONFEGES :** Stages International de Formation des Entraîneurs de 2ieme niveau et des arbitres de la lutte Africaine Bamako du 15 au 24 Juin 1989.
- 3-DIOP NDIAME :** La violence dans la lutte avec frappe. Mémoire pour l'obtention du Diplôme d'Instituteur de l'Education Populaire et Sportive (2002-2003).
- 4-Dictionnaire Universel (1988) 2^{ème} édition Paris, Aupel, édicef, Page 1012**
- 5-Document de Stage de premier degré de Lutte Olympique (2006) au CNEPS de Thiès.**
- 6-Document de Stage de Lutte Traditionnelle avec frappe et sans frappe (2007) à INSEPS de Dakar.**
- 7-FALL. Cheikh (1992) :** Analyse des différentes formes de lutte
- 8-FAYE Joseph.V. :** La lutte traditionnelle, son importance, sa signification en fonction des Ethos et des habitus éthiques au Sénégal, 1984-Mémoire de maîtrise en S.T.A.P.S-I.N.S.E.P.S.
- 9-GUEYE Mohamadou (2004-2005)** lutte traditionnelle Sérère à Joal-fadiouth : Etudes des règles et des techniques pour une meilleure contribution à son développement. Mémoire de maîtrise en STAPS – INSEPS DAKAR.
- 10-NDIAYE. T :** Réflexion sur la lutte sérère, INSEPS-DAKAR 1988, page 2
- 11-NDOUR. C .T.** Connaissances théoriques minimales en lutte, 1997.
- 12-PARLDEBAS. P :** (1981) lexique commenté en science de l'action motrice édition INSEPS -Paris page 237.
- 13-PETROV. R.** Lutte libre et lutte Gréco-romain, édition F.I.L.A, Lausanne pages 17-20.



ANNEXES

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
INSTITUT NATIONAL DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (INSEP)
Tel : 823 33 84 BP : 3256 DAKAR

Jules pascal SENGHOR Etudiant en maîtrise S.T.A.P.S Tel : 520 26 12
Année Académique 2006 /2007

QUESTIONNAIRE

Le questionnaire rentre dans le cadre d'un mémoire de maîtrise en STAPS ; destinée aux Administratifs.

1. Selon vous, ne pensez-vous pas que les modifications concernant les formes chutes de chutes sont à l'origine des divergences que connaît l'arène sénégalaise.

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....

2. A votre avis, est-il nécessaire de revoir ces modifications ?

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....

3. Est –ce que ces modifications ne devraient se porter sur :

a) L'espace de combat ?

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....

b) Le temps de combat ?

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....

c) Les critères de terrassement ?

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....

d) L'engagement des lutteurs

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
INSTITUT NATIONAL DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (INSEPS)
Tel : 823 33 84 BP : 3256 Dakar

Jules pascal SENGHOR Etudiant en maîtrise S.T.A.P.S Tel : 520 26 12
Année Académique 2006 /2007

QUESTIONNAIRE

Le questionnaire entre dans le cadre d'un Mémoire de Maîtrise es STAPS, il est destiné aux amateurs.

1. Selon vous ; est-ce que les modifications observées aux cours des 10 dernières années ont eu une influence sur les valeurs culturelles de la lutte avec frappe ?

Oui Non

Si Oui comment ?.....
.....

2. Sur quoi porte ces modifications ?

a) Si c'est l'espace de combat ; combien de modifications a-t-il fait l'objet ?

Oui Non

Si Oui
lesquelles ?.....
.....

b) Si c'est la durée de combat ; combien de modifications ?

Oui Non

Si Oui lesquelles ?.....
.....

c) Si c'est le critère de terrassement ; combien de modifications ?

Oui Non

Si Oui lesquelles ?.....
.....

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
INSTITUT NATIONAL DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (INSEPS)
Tel : 823 33 84 BP : 3256 Dakar

Jules pascal SENGHOR Etudiant en maîtrise S.T.A.P.S Tel : 520 26 12
Année Académique 2006 /2007

QUESTIONNAIRE

Le questionnaire entre dans le cadre d'un Mémoire de Maîtrise en STAPS, il est destiné aux Managers

1. Comment percevez vous les modifications observées durant les 10 dernières années au niveau de la lutte sénégalaise avec frappe ?(cochez la case de votre choix)

Excellent

T.Bien

Bien

A.Bien

Passable

Médiocre

Justifiez votre choix.....
.....

2. Est-ce ces modifications améliorent –ils le spectacle sans dénaturer la lutte traditionnelle sénégalaise avec frappe ?

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....

3. Selon vous, sur quoi ces modifications devraient être portées ?

a) Sur l'espace de combat ?

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....

b. Sur le temps de combat ?

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....

c) Sur ces critères de terrassement ?

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....

d) Sur l'engagement des lutteurs ?

Oui

Non

Pourquoi ?.....
.....

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
INSTITUT NATIONAL DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (INSEPS)
Tel : 823 33 84 BP : 3256 Dakar

Jules pascal SENGHOR Etudiant en maîtrise S.T.A.P.S Tel : 520 26 12
Année Académique 2006 /2007

QUESTIONNAIRE

Le questionnaire entre dans le cadre d'un Mémoire de Maîtrise es STAPS, il est destiné aux techniciens.

A) Quel est votre statut ?.....

1. Sur quoi portent les modifications de la lutte sénégalaise avec frappe durant les 10 dernières années ?

a) Si c'est l'espace de combat ; combien de modifications a-t-il fait l'objet ?

Oui

Non

Si Oui lesquelles ?.....
.....

b) Si c'est la durée de combat. Combien de modifications ?

Oui

Non

Si Oui lesquelles ?
.....

c) Si c'est le critère de terrassement. Combien de modifications ?

Oui

Non

Si Oui, lesquelles ?.....
.....

2. Quand est-ce une chute est validée dans un combat de lutte avec frappe ?
(Cochez la bonne réponse)

a) Lutteur est assis sur les fesses

b) La tête du lutteur touche le sol

c) Le lutteur a deux mains et un genou au sol

d) Le lutteur a deux mains et deux genoux au sol

UNIVERSITE CHEIKH ANTA DIOP DE DAKAR
INSTITUT NATIONAL DE L'EDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT (INSEPS)
Tel : 823 33 84 BP : 3256 Dakar

Jules pascal SENGHOR Etudiant en maîtrise S.T.A.P.S Tel : 520 26 12
Année Académique 2006 /2007

QUESTIONNAIRE

Le questionnaire rentre dans le cadre d'un Mémoire de Maîtrise es STAPS ; il est destiné aux lutteurs.

1. Comment b percevez –vous les modifications observées au cours des 10 dernières années au niveau de la lutte sénégalaise avec frappe ?

(Cochez la case de votre choix)

Excellent T.Bien Bien

A.Bien Passable Médiocre

Justifiez votre choix.....
.....

2. Selon vous, est ce que ces modifications ont eu une influence sur la technique ?

Oui Non

Pourquoi ?.....
.....

3. En tant que pratiquant, sur quoi devrait portées ces modifications ?

(Cochez la cage de votre choix)

a) Sur l'espace de combat

b) Sur le temps de combat

d) Sur les critères de terrassement

Justifiez votre choix ?.....
.....

